

**Procès-verbal**  
**de la Séance du Conseil Municipal de Lampertheim**  
**du 20 mars 2024 à 20h**

**Présidée par Mme Murielle FABRE, Maire**

Etaient présents :

Le Maire et 6 adjoints : Murielle FABRE, David GAENG, Séverine BORNERT, Stéphane AUGÉ, Fabienne BLUEM, Laurent ADAM, Céline DAUM

et 12 conseillers municipaux : Eric GOBERT, Chrystelle LABORDE, Olivier RODRIGUEZ, Maud BOYER, Yannick KOESTER, Delphine HECKMANN, Yvan KUNTZMANN, Daphné HAESSIG-DENANS, Nicolas BORNERT, Nathalie TROG, Patrick MALTES, Audrey HEPP

Etaient absents :

Didier BOLLENBACH, absent, excusé, ne souhaite pas donner procuration

Anne ROTH, absente

Claude SCHALLWIG, absent, excusé, ne souhaite pas donner de procuration

Marc OELSCHLAEGER, absent, excusé

**Madame Fabre : « Merci Nathalie. Alors je vous rappelle l'ordre du jour. Je vais mettre mes lunettes comme cela, Olivier sera content ».**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2023
2. Zones d'Accélération des Energies Renouvelables – Lampertheim
3. Débat d'orientation budgétaire 2024
4. Projets sur l'espace public :
  - Programmation 2024 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)
  - Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux
5. Candidature au Label Ville Européenne
6. Octroi de subvention – voyage scolaire
7. Octroi de subvention – cuve de récupération d'eau de pluie
8. Plan communal de sauvegarde (PCS) et Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) de Lampertheim – Information
9. Information liée aux communications réglementaires :  
Exercice par le Maire des délégations consenties par le conseil municipal

## 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2023

Madame Fabre : « Voilà, pas de modification sur l'ordre du jour donc je vous propose de passer tout de suite au point que vous connaissez toutes et tous : l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal qui vous avait été envoyé en même temps que l'ensemble de la liasse pour le conseil municipal : est-ce qu'il y a des remarques, des observations, des compléments sur ce procès-verbal ? Pas de remarque. Est-ce que tout le monde l'a lu ? D'accord, vous n'êtes pas obligés de répondre. Bon, qui est contre ?

Monsieur Kuntzman : « *Inaudible* »

Oui, normalement tu l'as dans la liasse ; si tu ne l'as pas, il faut que tu le demandes au DGS et que tu le rappelles alors. Tu ne l'as pas mis ? Alors si on ne l'a pas mis, on ne peut pas l'approuver cher Monsieur le DGS. Bon, il faudra que tu le renvoies et on reporte au prochain point. Merci Yvan ! Au moins un qui lit l'ordre du jour, bon point pour toi. Bah oui mais c'est vachement important quand même. Alors on passe au point 2. Du coup on a gagné 5 minutes, c'est nickel, impeccable ! ».

Le point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

## 2. Zones d'Accélération des Energies Renouvelables - Lampertheim

Madame Fabre : « Si on veut bien m'avancer la... Super, merci beaucoup. Donc, point 2 : zones d'accélération des énergies renouvelables, cartographie de Lampertheim. Donc c'est un point qu'on avait évoqué en réunion publique, qu'on a également évoqué lors des commissions réunies la semaine dernière. Donc je vous rappelle que, compte-tenu en fait de la nécessaire aujourd'hui, transition écologique et de pouvoir obtenir une sobriété énergétique avec la mise en place d'éléments de mix énergétique, c'est-à-dire d'avoir plusieurs sources de production en matière d'énergie, dont énergies renouvelables, les États membres de l'Europe ont été sollicités pour avoir une cartographie dans ce cadre-là. C'est pour cela que c'est décliné ensuite au niveau communal. Donc, il avait été demandé par circulaire d'avoir un premier élément rendu fin décembre. Après tergiversations des collectivités, le délai avait été prolongé jusque fin mars. Donc chaque commune se doit, sans aucune obligation, elle se doit de déterminer si elle le souhaite, des zones d'accélération d'énergies renouvelables. Si elle souhaite le faire, il faut que ce soit en concertation avec les habitants. C'est pour cela que la réunion publique s'est tenue dans ce cadre-là. Et de cette cartographie, nous devons ensuite la valider en conseil municipal pour qu'ensuite elle soit transmise à l'Eurométropole de Strasbourg qui en tant qu'interco, va recenser en fait l'ensemble des éléments pour son territoire. Elle est ensuite transmise au Préfet qui lui-même transmet au comité régional de l'énergie qui sera en charge ensuite de valider la cartographie que nous avons donc proposée aujourd'hui et que nous allons valider. Donc peut-être un rappel de cette cartographie. Donc, on l'a remise : donc 2 zones identifiées, une sur la partie zone commerciale et une sur la partie bâtie, donc la partie urbaine de Lampertheim. En partie jaune, ce sont donc toutes les possibilités d'avoir du photovoltaïque toiture, c'est-à-dire des éléments pour les particuliers ou pour les entreprises, mais c'est des demandes et des éléments mis en place individuellement et ensuite des éléments plutôt liés au photovoltaïque ombrière, donc là cela peut être des porteurs de projets qui mettent en place des éléments photovoltaïques sur les zones un peu plus importantes et donc a été défini le parking du centre sportif et culturel dans le cadre des obligations réglementaires et toute la partie zone commerciale puisque c'est là qu'évidemment il y a le plus de possibilités de stationnements et de mise en place d'ombrières parce qu'on en voulait pas bien évidemment aujourd'hui dans les parties agricoles et il n'y avait pas de demande de nos agriculteurs non plus. Et qu'on a aussi le PEM qui se met en place et qui lui, a vocation à avoir aussi des ombrières sur les emprises de stationnement. Voilà. Ah oui, juste une rectification aussi que vous avez certainement vue dans la délibération : deux modifications par rapport à la cartographie qui avait été présentée lors de la réunion publique, le retrait du cimetière parce que cela nous semblait une évidence et le rajout par contre des bâtiments

agricoles. Nous avons concerté donc les 3 agriculteurs dans ce cadre-là qui ont été OK pour mettre en place des possibilités de photovoltaïque toiture sur leurs bâtiments agricoles.

Est ce qu'il y a des questions, des remarques complémentaires par rapport à la semaine dernière ? Je pense que tout avait été normalement envisagé, ou dit. S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote ».

Monsieur Kuntzmann : « Juste, j'ai une petite remarque ».

Madame Fabre : « Tu as la parole ».

Monsieur Kuntzmann : « Par rapport à la zone photovoltaïque ombrières ».

Madame Fabre : « Pardon, je n'entends pas ».

Monsieur Kuntzmann : « Par rapport à la zone photovoltaïque qui est au niveau du parking de la salle des fêtes. En fait, il y a la déchetterie mobile qui vient de façon régulière. Et je pense que la zone où la déchetterie se trouve, n'est pas sur cette zone-là ».

Madame Fabre : « Ça, on verra quand il y aura un porteur de projet qui nous proposera éventuellement quelque chose. Là, en fait la cartographie comme on l'avait vue en réunion publique et la semaine dernière, ça n'a pas vocation à définir de manière ferme et définitive. C'est juste pour faciliter en fait les démarches par rapport au porteur de projet. Donc ça veut dire qu'aujourd'hui, quand un porteur de projet va chercher sur le Bas-Rhin, des communes sur lesquelles il va pouvoir proposer des ombrières, il saura qu'il pourra les mettre là ou là et donc après il y aura des études bien évidemment de faisabilité et de mise en œuvre ensuite ».

Monsieur Kuntzmann : « Bien, parce qu'il y a des camions qui circulent, avec des bennes etc. ».

Madame Fabre : « Il y a cela et puis toute la partie aujourd'hui de réhabilitation et d'extension potentielle donc il faudrait que cela soit fait une fois que tous les travaux seront terminés mais l'idée c'est de l'identifier dans ce cadre-là en fait parce que par rapport à la surface, ça fait partie des surfaces d'emprise de stationnement qui répondent aujourd'hui aux normes en la matière ou sur lesquelles on est censé avoir un moment donné de l'ombrière. Voilà ».

Monsieur Kuntzmann : « OK ».

Madame Fabre : « Pas d'autres questions ? On peut passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération approuvée, je vous remercie ».

## Point 2 : Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) - Lampertheim

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15, qui vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. D'ici la fin de l'année 2023, délai prolongé jusqu'au 31 mars 2024, les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.

Conformément à la loi, une réunion d'information et de consultation du public a été organisée le 12 février 2024 à la mairie de Lampertheim en présentiel et en ligne via Facebook.

Lors de cette réunion, Mme le Maire a présenté les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones pour Lampertheim, à savoir :

- Des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments des zones urbanisées ou à urbaniser, hors secteur ABF,
- Des ombrières photovoltaïques dans la zone commerciale de Lampertheim ainsi que sur le parking du centre sportif et culturel.

Les échanges avec le public ont conclu à une adoption quasi unanime du plan des zones d'accélération des énergies renouvelables proposé par Mme le Maire pour la commune de Lampertheim.

A l'issue de la réunion de concertation, deux adaptations ont été apportées au plan des ZAER de Lampertheim :

- 1/ Le cimetière ainsi que son extension ont été exclus de la ZAER,
- 2/ Trois bâtiments agricoles situés en limite des zones urbanisées ou à urbaniser ne figuraient pas dans le périmètre des ZAER – panneaux photovoltaïques sur toiture ; les trois exploitants concernés ont été consultés et ont exprimé leur souhait d'intégrer leurs bâtiments au plan des ZAER – panneaux photovoltaïques sur toiture.

Mme le Maire soumet à présent au vote du conseil municipal le plan en annexe des zones d'accélération des énergies renouvelables de Lampertheim reprenant l'ensemble de ces éléments.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération,

**VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la sous-préfète de Sélestat-Erstein, référente départementale en matière d'EnR, à la Direction Départementale des Territoires ainsi qu'à l'Eurométropole de Strasbourg.

**VALIDE LE PRINCIPE** de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune – PLUi - dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **3. Débat d'orientation budgétaire 2024**

**Madame Fabre : « Alors un petit temps qui sera peut-être long et fastidieux, et je m'en excuse par avance, mais aujourd'hui la commune de Lampertheim, compte-tenu en fait de son passage à 3.500 habitants, est dans l'obligation de procéder donc à ce qu'on appelle le débat d'orientation budgétaire, débat d'orientation budgétaire qui se tient obligatoirement au sein du conseil municipal.**

C'est une étape obligatoire que nous devons faire uniquement aujourd'hui. Si nous ne le faisons pas et si nous ne le faisons pas dans les temps, c'est tout notre processus budgétaire qui peut être remis en cause. Donc c'est aujourd'hui une obligation légale. Pour pouvoir permettre ce débat d'orientation budgétaire et pour qu'il puisse se tenir aujourd'hui, vous avez été destinataires d'un rapport d'orientation budgétaire et je vous propose de le balayer plus ou moins longuement en fonction des diapositives pour qu'ensuite vous puissiez bien évidemment, le cas échéant, poser vos questions. Merci. Donc le préambule, je vous l'ai rappelé, il est obligatoire aujourd'hui. Bien évidemment, il doit se tenir dans les 10 semaines. Donc, sachant que notre conseil municipal pour le vote du budget est prévu le 10 avril, si je ne dis pas de bêtises, on est dans les délais. L'objectif en fait, est essentiellement de discuter de ce qu'on appelle des orientations budgétaires, c'est-à-dire des priorités que la majorité municipale souhaite mettre en place dans son budget. On ne parle pas de chiffres puisque les éléments chiffrés seront bien évidemment détaillés et précisés quand on travaillera et quand on votera le budget. On est dans l'obligation aussi de vous parler de la situation financière de la collectivité parce que ça c'est un élément clé, et de vous parler de la stratégie financière mais aussi de la stratégie d'investissements puisque dans le cadre d'un DOB doit figurer aussi les perspectives d'investissements, notamment dans une programmation pluri-pluriannuelle. Voilà. Donc ce document, si vous en avez pris connaissance, est un petit peu long mais il y a pas mal de détails et je pense qu'il y a pas mal d'informations qui vont permettre un petit peu de saisir plus facilement la situation financière de la commune. Juste en préalable, par rapport au mail dont vous avez tous été destinataires par le chef de file de la minorité municipale, juste rappeler et préciser que effectivement on ne peut pas faire de débat d'orientation avant le débat d'orientation budgétaire. C'est simplement des éléments réglementaires et il convient effectivement de vérifier le fonctionnement des collectivités avant de poser des questions. Alors, donc là on va peut-être passer sur le sommaire et passer tout de suite au contexte économique. Là aussi, les contextes économiques, vous avez vu, il y a beaucoup, beaucoup de choses et beaucoup d'éléments qui vous sont donnés. Ce sont des obligations dans le cadre des éléments d'orientation budgétaire. On est censé vous apporter les éléments dans le cadre du contexte mondial, dans le cadre du contexte national et dans le cadre du contexte local. Sur la slide numéro 5, donc ce qui vous est indiqué, c'est qu'effectivement aujourd'hui, l'économie mondiale est plutôt incertaine, beaucoup de questionnements sur la poursuite ou non de l'inflation. On est plutôt sur des tendances inflationnistes qui se poursuivent. Bien évidemment, la crise énergétique n'est pas finalisée puisque vous le savez, la crise et la guerre en Ukraine sont toujours là et on est plutôt sur un élément de récession que de croissance. On a bien évidemment un impact sur nos appels d'offres en marché public puisque la hausse des coûts nous impacte en fonctionnement et en investissement. Peut-être un petit focus donc sur les prévisions qui avaient été données dans le cadre de la loi de finances initiale fin 2023 donc pour 2024 ; donc vous l'aviez vu, les tendances estimées pour l'inflation étaient autour de 2,6%, la croissance au niveau économique à +1,4%, dette publique estimée à 109,8% et on sait qu'elle est déjà largement au-dessus. Le déficit public est estimé à 4,4% du PIB. Vous l'avez sans doute vu, le rapport de la Cour des comptes est plutôt alarmiste et les hypothèses qui avaient été données par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances avaient été estimées trop positives, ce qui conduit aujourd'hui à des difficultés économiques importantes, donc sur lesquelles on aura certainement un impact pour les collectivités. Sur la question de la croissance modérée au niveau mondial, donc on constate bien évidemment encore beaucoup de niveaux d'inflation extrêmement élevés sur la plupart des continents, avec des politiques économiques et monétaires par les différentes banques centrales qui sont aujourd'hui extrêmement complexes ; on est plutôt sur un resserrement monétaire. On a une petite pause positive pour la BCE, donc pour la Banque Centrale Européenne, ce qui a permis aussi cette désinflation mais qui est quand même très très légère aujourd'hui, et on est sur une difficulté, c'est qu'on a une demande extrêmement stagnante. Sur la partie zone Euro plus précisément, on a donc un fort ralentissement de la croissance du PIB sur le 2ème semestre 2022 conduisant donc à une progression annuelle à +3,4%. Et la croissance en zone Euro est restée faible au premier semestre 2023, sur fond d'inflation persistante et de resserrements des contraintes financières. Si aujourd'hui effectivement on a un cycle de désinflation qui est amorcé

depuis le début de l'année, les prévisions des économistes sont plutôt pessimistes. Sur la slide numéro 8, focus national. On observe donc un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, donc à +2,6% alors qu'on était quand même à 6,8% en 2021 donc on voit quand même qu'on a une chute en la matière. Donc la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendue au 1er semestre 2023 puisqu'il y a eu un dynamisme du commerce extérieur. Pour autant, on a quand même une croissance assez faible, voire même négative sur le 3ème trimestre de 2023. En parallèle, on constate qu'au niveau de la consommation sur le niveau français, on a quand même une dynamique qui est en train de se mettre en place, avec aussi au niveau des dépenses d'investissement des entreprises, quelque chose qui est positif, contrairement d'ailleurs aux dépenses d'investissement des collectivités qui elles, sont en train de stagner. Et aujourd'hui, la contribution négative du commerce extérieur va faire en sorte que ce scénario soit un petit peu en deçà des prévisions qui avaient été annoncées. Le ralentissement de l'inflation tel qu'il avait été mis en place depuis fin 2023 est en train de se poursuivre. Par contre, il faut toujours prendre en compte le contexte géopolitique dans lequel on se trouve, notamment les tensions au Moyen-Orient, mais aussi sur la partie Ukraine et russe. Et donc, ça constitue toujours en fait un risque de, comment dirais-je, d'évolution en fait et de tension en fait sur le marché boursier et d'évolution des prix à la hausse. Donc il faut toujours être vigilant en la matière. Sur la partie économique, en matière d'emploi, on est sur quelque chose que certains disent favorable. Moi je pense qu'on est plutôt sur un élément plutôt de stagnation puisque effectivement on a quand même constaté au cours des 3 premiers trimestres de 2023 une augmentation du taux de chômage. Et aujourd'hui, avec le ralentissement de la croissance économique, on sait que de facto il y aura moins de soutien par rapport à l'emploi, donc on risque d'avoir encore cette augmentation au niveau du taux de chômage, donc des conditions bien évidemment pour les concitoyens difficiles, dans un contexte de pouvoir d'achat aujourd'hui assez contraint. Sur la partie finances publiques, celle qui nous intéresse entre guillemets le plus, parce que quand les finances publiques vont bien, celles des collectivités aussi, sauf que vous l'avez tous et toutes entendu, le déficit public se maintient à un niveau extrêmement élevé. Il est en train de prendre des proportions assez alarmantes, donc on est autour de moins 5% du PIB. On est sur un déficit de l'État aujourd'hui qui est estimé à plus de 130 milliards d'euros, ce qui est assez important et sur lequel aujourd'hui le « quoi qu'il en coûte » va coûter finalement à l'ensemble des concitoyens et les collectivités. Donc voilà pour ce contexte économique. De ce contexte économique en résulte bien évidemment un élément extrêmement important pour les collectivités, c'est la loi de finances. Il y a des mesures spécifiques pour les communes donc je vais vous faire le focus à la fois global et à la fois impactant pour notre budget. Donc la dotation globale de fonctionnement, l'élément je dirais principal aujourd'hui, de levier financier pour les collectivités continue d'augmenter sauf que l'augmentation qui avait été annoncée, est aujourd'hui de 320 millions d'euros pour l'ensemble des collectivités. Pour la commune de Lampertheim l'année dernière, ça nous avait fait +4.000€ donc on ne va quand même pas dire que c'est extraordinaire, exceptionnel parce qu'on continue de faire une augmentation à euro constant et non pas basée sur l'inflation, donc elle est beaucoup moins dynamique et d'ailleurs des collectivités qui ne la touchent plus. On nous accorde un petit peu plus de souplesse pour augmenter les taxes d'habitation sur les résidences secondaires. Lampertheim n'est pas une ville touristique, donc c'est pas là qu'on va avoir une dynamique pour notre levier fiscal. Donc là, on est sur quelque chose d'extrêmement complexe. Donc la seule possibilité en dehors de l'augmentation des taux aujourd'hui, c'est quand la valeur locative augmente. L'année dernière, on avait eu autour de 7%, donc ça nous avait amené des éléments financiers complémentaires. Cette année ce sera moins donc on aura un petit peu de marge de manœuvre, mais pas tant que cela. La dotation pour les titres sécurisés a été augmentée, donc c'est plutôt une bonne nouvelle. C'est aussi une recette complémentaire aujourd'hui pour la commune de Lampertheim puisque nous avons mis en place le guichet de délivrance des cartes d'identité et des passeports. Donc, il faut savoir qu'on a une dotation spécifique de l'État dans ce cadre-là mais il faut atteindre un certain nombre de titres. Je vous rassure, avec la demande qu'il y a en ce moment, on n'a aucune difficulté à atteindre les éléments et les objectifs fixés par la Préfecture. Concernant la hausse des tarifs de l'électricité qui continue de nous impacter fortement encore cette année. Donc le bouclier tarifaire et l'amortisseur

électricité qui avaient été mis en place à corps et à cris l'année dernière par demande des Maires qui se retrouvaient dans une situation extrêmement difficile sont maintenus. Nous n'en avons pas au niveau de la commune de Lampertheim, puisqu'on a une capacité d'autofinancement qui est supérieure à celle qui est exigée pour pouvoir bénéficier en fait de l'amortisseur et des filets de sécurité. Au niveau des investissements, donc deux dotations qui nous sont généralement données, la DTER et la DSIL qui sont aujourd'hui revalorisées. Donc on espère bien évidemment en bénéficier et on fera les demandes de subventions adéquates en fonction des projets. La bonne nouvelle, c'est que le fonds vert continue d'exister. Il nous a permis d'avoir une quote-part de financement pour les travaux d'électricité. Aujourd'hui, il est essentiellement et surtout priorisé notamment pour la réhabilitation énergétique des bâtiments scolaires. Donc nous, on n'est pas vraiment concernés, mais j'espère pouvoir en bénéficier s'il est maintenu d'ici fin 2024 – 2025, aussi pour les travaux énergétiques qui concerneront le centre sportif et culturel. En matière d'environnement, alors c'est des mesures non pas financières mais qui ont été inscrites dans le cadre de la loi de finances parce que ça correspond en fait au cadre budgétaire des collectivités. Ça va surtout nous donner plus de travail et ça va surtout faire plus de papier, donc je pense que vous allez être ravis d'avoir encore des liasses qui vont s'agrandir de page en page. Nous serons donc à partir de l'année prochaine pour le vote du budget et du compte administratif 2024, tenus de mettre en place un budget vert, c'est-à-dire qu'il faudra faire apparaître tout ce que nous mettons en place dans le cas de la transition écologique. Voilà, c'est une démarche administrative supplémentaire. Vive la bureaucratie ! Et puis ensuite, un autre élément, là qui est plutôt intéressant, c'est le compte financier unique. Donc en ce moment, il est en cours d'expérimentation depuis trois ans. Le compte financier unique, c'est aujourd'hui votre compte de gestion, vous savez le document que nous votons chaque année, qui est mis en place par le comptable public, et le compte administratif qui est voté lui, est mis en place par la collectivité. Et bien au lieu d'avoir deux documents spécifiques, on n'en aura plus qu'un. Donc là c'est une bonne nouvelle, sauf que ce sont deux personnes différentes qui les mettent en place : le comptable public et la comptabilité de la commune. En général il faut toujours quelques temps pour pouvoir faire raccorder les chiffres, donc j'ose espérer que ça nous simplifie la vie, mais en tout cas on vous dira cela l'année prochaine. Sur la partie fiscalité locale, pas de bonne nouvelle puisqu'on n'a toujours pas de nouvel impôt fiscal, non pas pour mettre en place une imposition complémentaire sur nos habitants mais en tout cas nous, pour pouvoir avoir un véritable levier fiscal puisqu'aujourd'hui la seule taxe dynamique, c'est la taxe sur les fonciers bâtis et c'est la taxe qui pèse uniquement sur les propriétaires, donc on a quand même une iniquité de traitement et finalement une invisibilité des recettes que peuvent percevoir les collectivités face aux projets et aux actions qu'elles peuvent mener. Donc c'est un petit peu dommage. On espère avoir quelques éléments supplémentaires mais je pense qu'on n'aura pas de grand soir de réforme fiscale. Donc ils nous ont mis des compensations financières sur la taxe sur les logements vacants. Alors quand on est une commune de 3.500 habitants, soumise à la loi SRU avec la nécessité de construire des logements, ou en tout cas un travail sur les logements vacants, mettre une taxe supplémentaire là-dessus peut inciter les gens à louer entre guillemets leur logement. Par contre, il y a plutôt un travail à mettre en place pour pouvoir faire en sorte qu'ils entrent dans le comptage des logements sociaux parce que c'est souvent aussi un axe de travail. Et puis ensuite exonérer la taxe sur le foncier bâti, alors aujourd'hui quand on est à la recherche d'argent, les exonérations, on les regarde quand même avec un œil un petit peu perplexe. Et puis j'ai fait rajouter cette inquiétude suite aux annonces de Bruno Le Maire, qui a donc annoncé les 20 milliards d'euros, alors je crois que même on est passé à 28 milliards d'euros, je crois que sur la dernière semaine depuis. On avait parlé à un moment donné de redressement des comptes publics, je vous rappelle ou je vous informe pour ceux qui n'étaient peut-être pas au fait il y a quelques années, quand il avait fallu contribuer au redressement des comptes publics, c'est à ce moment-là qu'il y avait eu ce qu'on appelait les contrats de Cahors, donc une contractualisation entre les collectivités et l'État pour avoir un contrôle entre guillemets de leurs dépenses de fonctionnement et ce qui avait permis aussi à l'État de raboter la DGF et donc de récupérer de l'argent dans ce cadre-là. Aujourd'hui ce qui nous énerve, nous les Maires, c'est que en fait, les collectivités ont dans la moyenne une situation beaucoup plus saine que celle de l'État et

donc en fait, on participe à financer son déficit et non pas le nôtre. Donc on a peur d'être à nouveau mis devant une situation de contractualisation avec aussi la mise en place d'ODEDEL. C'était un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement qui en fait obligeait les collectivités à avoir une augmentation de leurs charges entre un plancher et un plafond. Et aujourd'hui compte-tenu du contexte notamment inflationniste, compte-tenu aussi de l'augmentation de dépenses liées à des mesures gouvernementales, ça va commencer à être une équation un petit peu compliquée. Suite au prochain épisode. Je ne sais pas ce que le comité des finances locales va sortir à ce niveau-là. Donc voilà sur le contexte un petit peu général. Je vous propose de passer sur les premiers chiffres 2023 et les ratios 2022. Je ne vais pas rentrer dans le détail sur les tableaux de ratio. Donc tous ces premiers ratios que vous voyez, donc ils sont de la page 15, 16, 17, 18, ce sont des ratios fournis et établis par la Direction Générale des Finances Publiques. Tu peux juste remettre les tableaux Frédéric ? Merci. Donc ils permettent en fait, et cela vous est donné à titre d'information et non pas d'analyse fine dans le détail. Donc ça vous permet en fait de situer la commune au niveau du département, de la région et au niveau national. Cela veut dire qu'au niveau du département, la moyenne pour les communes de notre taille, par exemple on va prendre le premier pour les impôts locaux, on est nous à 504€ par habitant. La moyenne est à 343€ sur le département, à 323€ sur la région et à 416€ au niveau national. Pour les dotations vous le voyez, on a 45€ par habitant. Au niveau départemental, c'est la moyenne, c'est 56€, 103€ pour la région et 87€ pour le national. Cela vous permet en fait d'avoir peu ou prou, une vision un petit peu dans laquelle se situe la commune sur les différents ratios qui sont des ratios obligatoires et qui permettent de savoir si on a des voyants verts ou orange ou rouges avec le comptable public. Et quand c'est rouge en général, il vient nous voir régulièrement. Comme il ne vient pas nous voir, c'est qu'on est plutôt pas mal. Voilà, et juste peut-être le focus qui me semble le plus important quand même pour nous par rapport à ça. Ce sont les premiers chiffres du compte administratif, quand on dit premiers chiffres, c'est parce qu'il n'est pas à ce jour consolidé, donc vous avez les résultats de clôture de 2023, donc -79.444,05€ pour l'investissement, 384.348€ pour le fonctionnement, cumulé avec les résultats précédents, on arrive à moins 57.000,025€ et à 1.649.073€, ce qui nous fait donc un résultat cumulé de 1.592.047€. Si on fait un petit focus plus dans le détail de notre compte administratif, vous avez donc d'un côté les éléments des dépenses de fonctionnement par chapitre, de l'autre côté les recettes. Alors bien évidemment il n'y a pas d'équilibre entre la ligne 13 et la ligne liée au chapitre 11 ; c'est juste pour pouvoir avoir un regard notamment sur les totaux des dépenses. Donc vous le voyez, on a eu en dépenses réelles 2.457.000€ et des poussières et en recettes réelles 2.000.902€ auxquels se rajoutent l'excédent de fonctionnement pour les recettes et la dotation aux amortissements pour les dépenses. Ce qui vous explique le résultat de fonctionnement positif au niveau du compte administratif. Pour la partie investissements, au niveau des dépenses, on est à 481.249€, au niveau des recettes, 341.376€ sur lequel on rajoute le solde d'exécution de l'année dernière. Ce qui nous fait donc un total des dépenses de 481.000€ pour des recettes à 424.000€, ce qui nous fait le résultat de la section d'investissement à -57.025€. Donc voilà pour les résultats à ce jour et on va pouvoir passer à des éléments financiers. Donc vous rappelez tout d'abord que, au niveau de la fiscalité locale, malgré les besoins ou malgré aujourd'hui les éléments dans lequel on se trouve, l'objectif affiché a toujours été de ne pas augmenter, donc une stabilité des taux depuis 2005. Je ne suis pas sûre qu'autour de nous, toutes les communes puissent se targuer d'une stabilité dans ce cadre-là. On a pu le faire aussi parce qu'aujourd'hui on a une variation des bases qui ont été assez importantes sur ces dernières années, donc ce qui nous a permis quand même d'abonder la recette fiscale dans ce cadre-là. Est-ce que ce sera suffisant dans les 10, 15 prochaines années ? Je n'en sais rien. Il est vrai que d'autres collectivités augmentent mais sont dans une situation plus complexe en tout cas que Lampertheim. Donc, je pense qu'on peut encore escompter quelques années de stabilité dans ce cadre-là, si le contexte ne change pas, c'est-à-dire donc toute chose égale par ailleurs, bien évidemment. Au niveau de l'état de la dette, on est sur des éléments quand même positifs, puisqu'on est autour de 334€ par habitant. Effectivement, comme on peut le voir dans certains graphiques, on est quand même parmi les moins endettés des communes au niveau du territoire de l'Eurométropole. Cela nous permet aussi de savoir que l'on a une capacité d'endettement et donc une capacité d'emprunt comme on le verra tout à



l'heure, qui est aujourd'hui encore importante. Il faut savoir qu'on a des ratios de vérification par rapport à nos capacités d'emprunt. Si on est en dessous de 3 ans, on est faible. Si on est entre 3 et 6 ans, on maîtrise. Entre 6 et 9 ans, il commence à être élevé et entre 9 et 12, on atteint un seuil d'alerte. Ce qui ne veut pas dire qu'on n'a pas le droit d'aller jusqu'à 12, mais en tout cas c'est là qu'on commence à voir les voyants rouges de la DGFIP dans ce cadre-là. Donc ce sont des choses qu'il faut toujours regarder et là, on est sur des éléments quand même plutôt rassurants, ce qui nous permet effectivement, par rapport aux éléments d'investissement et des perspectives d'investissements que nous souhaitons faire, de se dire qu'aujourd'hui par rapport à ces indicateurs, on pourrait estimer qu'un endettement entre 2,2 millions et 3 millions resterait acceptable. 2,2 millions on serait très bien. 3 millions, on serait en élément maximum et en tout cas cela donne une perspective un peu plus précise et concrète que ce qu'on avait pu faire jusque-là. Donc après il faudra savoir si on doit aller jusque-là. Alors quand je parle de ça, je parle d'emprunt. C'est non contenu bien évidemment de la capacité de ce que nous allons dégager chaque année. Ça se situe entre 500.000 et 1.000.000 quand on est sur les bonnes années et non compte-tenu bien évidemment des éléments de subvention et de participation financière autour. Donc là c'est un emprunt de 2,2 millions qui passe sans aucune difficulté pour notre commune ».

Monsieur Kuntzmann : « J'ai une petite question, la dette ? »

Madame Fabre : « On fera les questions à la fin si tu veux bien Yvan ? Merci.

Donc peut-être un point ensuite : le focus sur ce que je vous disais, donc vous pouvez voir par rapport à l'ensemble des communes où on se situe. Donc en fait cette diapo vous l'avez chaque année ; cela nous permet vraiment d'identifier très clairement les éléments et dernier focus sur les éléments financiers. Donc vous vous rappelez qu'on est sur un niveau sur... La prochaine Frédéric, si tu veux bien, merci. Vous vous rappelez qu'on est sur un excédent de trésorerie très correct puisqu'on est aujourd'hui à près d'1,6 million sur la fin de l'année, on préserve toujours nos capacités d'autofinancement qui est quand même assez importante. Enfin, il suffit d'en parler à nos voisins. On a évidemment les tarifs énergétiques qui ont pesé très lourdement l'année dernière, qui continuent de peser encore cette année. Il semblerait qu'on devrait arriver à des solutions un peu plus intéressantes d'ici 2025 mais en tout cas, au-delà des tarifs de l'énergie, on a quand même une inflation qui reste assez importante et qui du coup, entraîne aussi une augmentation de nos charges mais comme vous pouvez le constater aussi quand vous faites vos courses ou que vous faites des achats. Et puis on a pu faire un investissement total de 535.000€ qui nous permettra de passer en 100% leds d'ici cet été et il n'y a eu aucun emprunt contracté parce que je vous rappelle que le seul emprunt aujourd'hui qui pèse sur la commune, c'est celui lié aux écoles. Ensuite, quelques chiffres clés. Alors je voulais vous faire un focus quand même sur l'évolution de la population parce que on a l'impression que c'est bien. Oui, il faut être dans une évolution dynamique, il faut effectivement qu'un village continue d'avoir une population en augmentation plutôt qu'une baisse de la population. Pour autant, le premier cap des 3.500 impacte la collectivité sur plusieurs choses. Le premier, slide suivante, c'est évidemment la loi de solidarité renouvellement urbain. J'ai eu droit cette année avec Frédéric à notre premier rendez-vous avec le Préfet à ce sujet. Alors il a été très gentil parce que cette année en fait, sur la population légale, on n'est pas tout à fait à 3.500 habitants donc on a encore un petit peu, je dirais, de marge de manœuvre avant de se faire taper sur les doigts, donc l'année prochaine. Par contre, ils nous ont déjà donné quelques éléments ; on est en train de travailler sur la cartographie aujourd'hui pour vérifier que leurs chiffres et nos chiffres sont bien cohérents parce qu'il faut savoir que tout logement manquant coûtera à la commune en dépense de fonctionnement. C'est-à-dire que nous allons avoir des taux de réalisation de logement ; si nous ne réalisons pas ces logements, nous payons une pénalité financière donc dans le cadre du premier contrat, ils vont être plutôt cool et tant mieux. Par contre, dans le prochain contrat triennal, il y a ce qu'ils appellent le système de carence, c'est-à-dire quand les communes sont dites carencées parce qu'elles ne répondent pas à leurs obligations de logements sociaux triennaux, il y a une pénalité complémentaire, voire la récupération du droit de préemption de de la commune. Donc aujourd'hui, ce qui est attendu, c'est qu'en fait il faudrait 304 logements. Aujourd'hui, toutes choses égales par ailleurs, puisque je vous rappelle que toute nouvelle construction de logements entraîne forcément

l'augmentation des logements sociaux, donc c'est un cercle sans fin sur lequel il faut avoir une stratégie fine qui est déjà mise en place depuis quelques temps et qu'il convient de travailler efficacement avec l'État pour ne pas impacter la commune et pour ne pas tenter de faire croire qu'on est des mauvais élèves. Mais aujourd'hui, vous le savez, que ce soient des logements ou des logements sociaux, nous n'avons plus assez de logements. On le voit au quotidien aujourd'hui, il n'y a plus assez de logements pour tout le monde. On est sur des coûts de bâtis qui deviennent extraordinaires, sur des coûts de loyers qui commencent à augmenter, sur des coûts du foncier qui vont bientôt être irrationnels, sur des capacités d'emprunt pour les habitants qui sont de plus en plus complexes, donc on est sur une difficulté, je dirais sociale dans sa globalité, par rapport à comment nous allons loger nos futurs habitants. C'est une vraie question. Il faut savoir que sur les objectifs affichés dans le cadre du plan local de l'habitat de l'Eurométropole qui avait été voté sur les dernières mandatures, il y a eu un ralentissement très clair au niveau de la promotion immobilière sur le territoire de l'Eurométropole et qui va forcément s'accompagner d'une stagnation de la population aussi et donc avec d'autres conséquences pour les collectivités. Donc ce sujet reviendra bien évidemment sur le devant de la scène d'ici l'année prochaine. Là, on a l'année avec Frédéric pour travailler aux stratégies, sachant qu'il y a déjà des éléments qui sont mis en place depuis deux ans, trois ans avec la charte qu'on avait votée en conseil municipal qui sollicitait les promotions immobilières de plus de 5 logements, de mettre en place des logements sociaux, donc on est déjà dans cette démarche. On a mis en place aussi des secteurs pour identifier aussi des possibilités de potentialité de logements parce que l'idée c'est une mixité apaisée et non pas une mixité imposée et que nos futurs zones urbanisables, vous le savez, on a fait une demande auprès de l'Eurométropole, dans le cadre de la modification numéro 4 du PLU pour empêcher toute urbanisation, parce que si aujourd'hui quelqu'un urbanise, il n'est pas tenu ni contraint en fait par une imposition forte ou en tout cas celle qu'on voudrait maîtriser de logements sociaux. Il pourrait très bien construire sans forcément avoir un impact sur les logements sociaux. Donc forcément on se retrouve dans une difficulté encore plus importante. Donc il faut retenir les bêtes pour pouvoir le cas échéant, pouvoir imaginer une mixité et une densité qui soient totalement acceptables compte-tenu des interrogations qui sont les nôtres sur les potentialités d'urbanisation et les futurs secteurs à urbaniser de la commune, puisque l'idée, c'est quand même de ne pas devenir trop urbain. Ensuite, 2<sup>ème</sup> point lié au seuil des 3.500 habitants, ce sont de nouvelles obligations comptables, donc le nouveau règlement budgétaire avec des éléments qu'on avait voté fin d'année, le débat d'orientation budgétaire, DOB comme on dit chez nous, que l'on fait aujourd'hui : la M57 qui a remplacé la M14, qui est donc la façon de vous présenter les documents budgétaires et l'obligation de mettre en place des amortissements mais qui était déjà fait d'un point de vue comptable et qui permet d'avoir des éléments budgétaires plus, je dirais plus intéressants d'un point de vue financier. Et le dernier élément essentiel, c'est bien évidemment la publication des actes par voie d'affichage électronique, donc c'est la mise en place d'un panneau électronique qui avait été voté dans le budget l'année dernière, qui va être installé cette année. Nous sommes aujourd'hui dans cette obligation là et il y en aura d'autres qui vont se greffer au fur et à mesure et on les suivra bien évidemment puisque nous sommes aussi la loi. Alors là, c'était juste pour vous faire un petit focus sur ce que nous coûte aujourd'hui nos dépenses énergétiques. Vous voyez quand même la grande différence entre 2022 et 2023, une légère baisse pour 2024 donc c'est quand même toujours un espoir, mais on est loin, très très loin d'être sur les niveaux de 2022. Et vous le savez, même si on est dans un plan de sobriété énergétique qui a été validé, vu et travaillé de la manière la plus fine possible, même si on est sur un renouvellement de notre parc d'éclairage public qui est le poste le plus important, je vous le rappelle, en électricité au passage en LEDs, aujourd'hui la baisse de la consommation liée aux forts coûts ne nous permet pas en fait de rééquilibrer les éléments, donc on espère juste que ça pourra à un moment donné se rétablir correctement, mais ça ne dépend pas que de nous et que de la politique française. Un focus obligatoire bien évidemment sur l'évolution de la masse salariale. Donc il y a une augmentation du taux de points d'indice, plus une augmentation de 5 points pour les agents, donc ce sont des mesures gouvernementales à l'instar de ce qui avait été fait les 2 derniers étés précédents, donc +1,5% et +3,5% qui sont liés à une garantie du pouvoir d'achat pour la fonction

publique territoriale. On aura très certainement une hausse en 2024, parce que je ne sais pas, enfin je pense que vous le sentez aussi, il y a quand même aujourd'hui des pressions importantes et des mouvements de protestations diverses et variées, et dans la fonction publique aussi. Il y a la volonté du Ministre de mettre en place un agenda social avec une négociation annuelle avec les employeurs pour déterminer comment ces questions de rémunération seront portées d'un point de vue national sur l'ensemble de la fonction publique et pourront se décliner dans la fonction publique territoriale. Et aujourd'hui on ne sait pas trop comment ça va se passer et puis comme cela fait deux ans qu'ils nous disent qu'ils vont le faire, qu'ils vont faire une négociation puis finalement à l'été on nous dit que cela sera augmenté de tant. On s'attend à une augmentation cet été. Il y a ce qu'on appelle évidemment le glissement vieillesse technicité (GVT), ce qui veut dire que plus les agents avancent en ancienneté et en âge, il y a des évolutions de carrière et d'expérience et donc une rémunération et des éléments de rémunération plus importants. Donc ça ce sont des éléments qui sont estimés chaque année à +2,1%. Il y a aussi une volonté de renforcer la rémunération dans le cadre de l'attractivité de la fonction publique territoriale puisque aujourd'hui il y a des métiers en tension : en crèche, ATSEM, des métiers techniques qui font qu'aujourd'hui on n'a pas forcément des candidats, ni pléthore de candidats. Il y a de moins en moins de candidats qui passent les concours de la fonction publique territoriale. Et nous avons, en tout cas pour Lampertheim en matière complémentaire, renforcé les équipes donc avec notre Concierge, un Agent Technique Pôle Bâtiment et une Assistante de Direction pour le Maire et le DGS, qui renforcent donc les équipes techniques et administratives. Donc, postes qui avaient été votés en 2023 et qui ont été effectifs en matière de recrutement pour 2024. Donc, vous voyez là des éléments comparatifs depuis quelques années sur l'évolution de la masse salariale. Vous voyez qu'il y a des pics, il y a une certaine redescente aujourd'hui et l'idée c'est d'avoir une stagnation pour les années suivantes. Quand je parle de stagnation, c'est bien évidemment non compte-tenu de mesures gouvernementales qui viendraient impacter la rémunération, mais c'est compte-tenu de l'organisation aujourd'hui des services et des modifications potentielles liées à des départs en retraite. Je ne sais plus où on en est mais OK. Ah oui, alors là c'est le graphique inverse par rapport au coût énergétique, c'est notre dotation globale de fonctionnement. Alors il faut savoir que la dotation globale de fonctionnement, c'est lié en fait à toutes les charges que les collectivités exercent au titre de l'État. Donc c'est une compensation, même si je n'aime pas ce terme-là, financière de l'État ; c'est une participation de l'État au travail de la collectivité parce qu'on fait des choses pour eux. Donc vous constatez l'augmentation quand même entre 2022 et 2023 qui est assez exceptionnelle. Alors certes, on ne reçoit pas les éléments de 2014, on est encore loin pour 2024. Je ne pense pas qu'on reviendra à ces niveaux de positif. Il y avait des années, des belles années, oui des années fastes et il y a des années qui le sont moins. On est dans celles-ci mais on ne désespère pas. Tout ce qui est état civil, tout ce qui est officier d'état civil, les mariages, etc, oui tout à fait, c'est exercé au nom de l'État. Financièrement toujours, pardonnez-moi parce que je n'ai pas tout en tête, vous vous en doutez, on est sur une hausse. C'est ce que je vous disais, donc le levier fiscal aujourd'hui est très léger. La seule note positive c'est la hausse des bases de 3,5 - 3,9% donc qui va nous faire un léger souffle d'air dans nos recettes de fonctionnement et c'est non négligeable compte-tenu en fait de l'augmentation constante des dépenses malgré certains verrous, et puis malgré aussi les éléments qu'on doit mettre en place pour répondre aux besoins de nos concitoyens, des choses qu'on ne va pas juste arrêter de faire en claquant des doigts. Voilà « il y a qu'à », « faut qu'on », ce n'est pas possible même pour ceux qui le veulent fortement. Et donc je le rappelle parce que c'est vrai que souvent j'ai des interpellations des habitants qui me disent parce qu'ils voient en fait leur fiche d'imposition en disant : « mais si les impôts ont augmenté » ; oui ils ont augmenté parce que la valeur locative a augmenté. Ils peuvent aussi avoir augmenté si l'interco, département ont augmenté, donc cela impacte aussi. Mais en tout cas nous, nous ne l'avons pas mis en place. Le seul levier que nous nous avons, c'est le vote du taux ; le vote du taux qui sera proposé au mois d'avril ne bouge pas et reste le même. Voilà. On a fini pour les éléments financiers. Je vous propose et c'est les derniers éléments avant les parties « Questions », on pourra faire des focus et Frédéric complétera mes propos si besoin.

Les grandes orientations pour 2024 : j'ai voulu vous proposer ces éléments sous 3 axes. Déjà le focus au niveau du fonctionnement bien évidemment. Je le répète depuis tout à l'heure, elles sont en hausse, je ne vous le cache pas. Notre O11 augmente : l'inflation, le coût énergétique, la mise en place aussi annuelle de notre délégation de service public. Alors il faut quand même savoir que pour les collectivités territoriales aujourd'hui d'un point de vue global, parce que je pense que c'est important d'avoir aussi ce focus global, on est sur une augmentation des charges estimées et en moyenne à +9,4%, ce qui est quand même beaucoup. D'un point de vue moyenne générale nationale des collectivités, la hausse des frais de fonctionnement, c'est +9,4%. Il faut savoir que, vous qui subissez à titre individuel, à titre particulier l'inflation, ce qu'on appelle le panier du maire subit l'inflation différenciée distincte, qui est également extrêmement importante et sur laquelle on a un impact plus fort. C'est-à-dire que l'inflation que nous vivons en tant que particuliers, la collectivité va la vivre d'une manière plus importante, notamment par rapport au marché public, notamment par rapport au coût énergétique, etc. Il y a des éléments qui nous impactent plus fortement. Je vous l'ai dit, on en a parlé, le focus sur l'augmentation des dépenses RH, notre GVT, le recrutement mais aussi la hausse des points d'indice. Donc tout cela combiné fait une augmentation par rapport à l'année dernière, qui reste maîtrisée par rapport aux éléments budgétaires que nous avons votés en tout démarrage de mandat mais elle évolue naturellement. Et la volonté d'essayer de maîtriser un maximum les autres postes de fonctionnement sur lesquels on a un peu plus, entre guillemets, de marge de manœuvre dans la mesure de nos possibilités, parce qu'effectivement ce sont des éléments sur lesquels on peut encore avoir des leviers, mais qui signifient que si à un moment donné on est dans un effet de ciseau, c'est-à-dire que si nos dépenses de fonctionnement continuent à augmenter, nos recettes à diminuer, on sera obligé de faire des choix et des priorités et ça voudra dire peut-être changer de braquet par rapport à certaines actions qui sont aujourd'hui mises en place ; il faut quand même l'avoir en tête. J'ai beau me dire que chaque année, on est sur une attente de positif, on est toujours sur une dynamique totalement différente et avec des surprises à chaque fois. Aujourd'hui, vu les annonces gouvernementales par rapport au déficit de l'État, moi je ne trouve pas que la situation de la France soit extrêmement saine et donc a fortiori les collectivités devront payer aussi. Sur ce qui nous intéresse le plus, c'est les recettes de fonctionnement, donc augmentation fiscale légère, mais par contre baisse de recettes notamment liée à la taxe locale sur la publicité extérieure, c'est tout le volet enseignes qui est fait aujourd'hui par les entreprises ; elles sont aussi à la recherche d'économies et ça passe aussi par la diminution de leur de leurs impositions, notamment sur ces éléments-là et elles sont aujourd'hui beaucoup plus regardantes sur la réglementation pour faire en sorte qu'elles ne rentrent pas dans les clous qui leur généreraient finalement un surcoût, donc forcément c'est une baisse de recettes pour nous et la difficulté aujourd'hui par rapport au fonctionnement, je vous le rappelle, que c'est du fonctionnement que part aussi notre capacité d'investissement. L'excédent engendré entre les dépenses et les recettes, c'est ce que nous basculons en investissements et qui nous sert de recettes d'investissement en plus des différentes dotations ou des emprunts éventuels. Un petit focus sur les reports 2023 donc, qui seront bien évidemment inscrits budgétairement en 2024 mais qui impactent aussi 2023. Donc quand on commence une opération en 2000 sur l'exercice budgétaire, nous sommes tenus comptablement de la garder et de l'inscrire en report, donc on est sur un reste à réaliser de 584.200€ auxquels on rajoute encore 114.000€ sur le budget 2024 pour finaliser nos opérations et cela concerne bien évidemment le parc d'éclairage public, puisque vous le savez, on l'avait voté l'année dernière et il impacte les éléments de travaux, travaux qui sont faits cette année, la partie extension du cimetière pour partie puisque aujourd'hui on n'est pas maître en la matière pour le démarrage des travaux. On est tenu aussi par le démarrage de l'Eurométropole donc on va bien voir si effectivement tout sera payé. On avait déjà mis une petite quote-part l'année dernière. On rajoute un petit peu cette année par rapport aux éléments budgétaires qu'on a fixés avec l'Eurométropole et on aura certainement en 2025 encore un reliquat. C'est pour cela que je vous parle aussi d'éléments pluriannuels qui seront à déterminer. Le fameux panneau réglementaire, même si c'est une obligation réglementaire pour la commune compte-tenu que la Mairie est dans un périmètre ABF, il faut aussi l'autorisation des architectes bâtiments de France pour savoir si nous pourrions poser notre panneau là où nous

souhaitons le poser. Si l'on pouvait nous simplifier la vie, ce serait mieux mais ce serait trop simple donc on préfère nous enquiquiner là-dessus, donc le dossier suit son cours. Le délaissé Lampertheim-Pfulgriesheim, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais nous avons voté une quote-part, une enveloppe liée aux travaux d'aménagement sur la voie verte ; la somme ne nous a toujours pas été réclamée donc il faut bien que je provisionne pour pouvoir les payer parce que s'ils nous demandent de payer cette année et que je n'ai pas provisionné, je vais me faire taper sur les doigts par le comptable et il aura bien raison donc on rajoute cette somme-là. Et le Street Art conteneur qui avait été identifié l'année dernière et qui se finalise cette année, qui est donc lui aussi repris. On a rajouté donc les recettes que nous avons inscrites l'année dernière qui avaient été validées, qui sont aujourd'hui confirmées. Donc le fond vert à hauteur de 175.000€ et le CE autour de 19.000€ et Lum'ACTEE à 4.200€. Vous constatez qu'entre les recettes et les dépenses, ce n'est pas tout à fait la même somme, mais voilà.

Pour 2024, beaucoup de choses malgré tout, donc ça c'est quand même aussi une bonne nouvelle, c'est qu'on a toujours envie de poursuivre, d'agir et d'avancer sur les projets. On aura bien évidemment des études, parce qu'avant de faire des choses, il faut des études. Pour le centre sportif et culturel, 2 axes : vous le savez, il y a eu un audit qui a été réalisé, qui portait sur des éléments énergétiques et sur les éléments fonctionnels. 4 scénarii ont été déclinés, il s'agira aujourd'hui de déterminer avec un Bureau d'Etudes pour une étude de faisabilité et un Programmiste, et ensuite une assistance à maîtrise d'œuvre, de choisir les options et de lancer ensuite l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour ensuite lancer bien évidemment les marchés. Pour se faire, sachant qu'on sera très certainement dans une procédure de concours qui nécessite donc environ 9 mois de procédure, il faut faire les choses par étapes. Ce sont des choses extrêmement difficiles, extrêmement complexes, extrêmement juridiques, donc on travaille pas à pas. Là, la prochaine étape avec le groupe de travail, c'est l'analyse des options et le travail avec les différents éléments, enfin le choix en tout cas du Programmiste et dans un second temps l'élaboration du cahier des charges pour déterminer la MO et ensuite le choix de la MO. Mais le centre sportif et culturel aura aussi quelques éléments de réhabilitation puisque vous le savez son toit laisse un petit peu à désirer. Il y a quelques fuites, quelques seaux qui sont mis dans la salle des fêtes donc nous avons travaillé avec la personne qui nous a permis d'établir les scénarii pour envisager le travail sur l'étanchéité du toit ; étanchéité qui pourra permettre de stabiliser cette partie-là et de faire en sorte qu'il n'y ait plus de fuites, tout en n'obérant pas des projets d'extension puisque l'idée ce n'était pas de faire puis défaire, mais c'était bien de faire pour que ça reste en place et c'est ce que vous verrez dans le budget. Donc il y a deux axes : la poursuite, faisabilité, programmation et travail sur l'étanchéité du toit. Une étude aussi parce que c'est un sujet d'actualité aujourd'hui, c'est la végétalisation des cours des écoles. Il y a des financements qui sont proposés et il y a une demande aussi de revégétaliser les cours, donc il y aura un accompagnement pour déterminer ce qui pourra être fait le cas échéant. Un autre sujet extrêmement important aujourd'hui qu'on a un petit peu laissé en « stand-by » même si on a mis toutes les mesures de protection en parallèle, c'est le terrain stabilisé et les problématiques de drainage au sein de ce terrain. Aujourd'hui, il faut par rapport aux attentes sur la surface de ce terrain et savoir ce qu'on va y faire, savoir ce qui se passe d'abord en dessous donc il y aura un travail de recherches géologiques sur ces terrains pour savoir si ce n'est qu'une question de difficulté de drainage et de drain bouché ou s'il faut reprendre en fait l'intégralité du terrain. Donc ça ce sont des éléments qui doivent être aujourd'hui budgétisés. Pourquoi ? Parce que vous le savez, le mur qui le soutient, entre donc ce terrain qui est en hauteur et le tennis, s'est effondré et qu'aujourd'hui on a stabilisé le mur, mais qu'on a besoin d'analyser beaucoup plus fortement ce qui s'y passe pour éviter à un moment donné d'avoir tout simplement un glissement de terrain beaucoup plus important que celui qu'on a eu. Et puis le projet 1 place du Tilleul, là aussi il va y avoir le renforcement et l'analyse des besoins et un travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir les perspectives dans ce cadre-là.

Il y aura évidemment un travail parce que vous le savez, c'est une année sportive, il y a à priori les Jeux olympiques mais nous, à Lampertheim, il y a une politique sportive aussi qui est mise en place pour pouvoir renforcer tout cela. Donc il y a un travail autour de nouveaux agrès qui avait déjà été identifié l'année dernière mais sur lequel les subventionnements étaient un peu « short ». Aujourd'hui ils sont reconfirmés donc autant bénéficier de ces sous, c'est quand même mieux et puis d'avoir une enveloppe du coup un peu plus importante pour ces agrès-là. Ils seront donc installés conformément à ce qui avait toujours été dit sur le parcours Vita boucle, parcours Vita boucle qui sera du coup remis en valeur ou en lumière, notamment sur l'opération « Au cœur des jeux » mais aussi lorsqu'on inaugurera les nouveaux agrès. Et c'est Fabienne qui vous fera la démonstration des agrès m'a-t-elle dit. Non ? Et puis on mettra en place aussi, parce que ça, ça faisait partie de notre feuille de route, des aires de jeux complémentaires sur d'autres sites notamment au niveau du parc de Quadrille. C'est le parc où Quadrille était vue de manière régulière lorsqu'elle faisait ses pauses, weekend et jours fériés. Et donc il y aura une partie qui restera pour des animaux et une partie qui sera ouverte à la convivialité, et au repos et qui permettra aussi d'avoir une vue sur le cours d'eau. Et ça permettra autour de ces cheminements, d'avoir quelque chose de sympathique. C'est une demande des habitants qui avaient été sollicités, donc on va pouvoir y répondre de manière précise. Un sujet d'actualité, mais je pense qu'on l'aura chaque année, c'est les emplacements de stationnement. Comment créer des nouveaux emplacements de stationnement ? Alors, on ne va pas détruire des anciens bâtiments pour construire des emplacements de stationnement. Mais nous allons être propriétaires ou en tout cas avoir une occupation juridique du parking qui aujourd'hui est accolé à la D'Steinmuehl. Donc la convention est en cours avec l'Eurométropole qui vient d'acquérir la parcelle. Il y aura une première approche pour rendre le parking juste propre et certainement en 2025, un aménagement complémentaire, notamment avec le travail autour du mur et de l'accessibilité au parking et le passage piéton qui se trouve devant. On poursuit toujours l'aménagement des bâtiments de la petite enfance et des bâtiments scolaires. Donc éléments acoustiques, du mobilier, aménagements divers intérieur et extérieur. Donc vous verrez, il y a une liste, je ne vais pas dire « à la Prévert », en tout cas une belle liste de petites choses qui se font à l'intérieur de ces bâtiments, plus la mise en place de la nouvelle signalétique qui sera officielle, si je ne dis pas de bêtises fin mai. C'est cela ? C'est ça, merci.

Alors on a déjà acquis une tondeuse parce qu'il fallait un nouvel engin. On vous dit pourquoi on met une tondeuse ici. Enfin il faut quand même savoir qu'elle coûte à peu près, c'est quoi 50.000€ ? 55.000€ donc ce n'est pas une petite tondeuse ; vous ne pourrez pas la prendre pour faire des allers-retours dans le cadre de notre zone ZFE ; je suis désolée, elle n'est pas homologuée, elle n'est pas critère 3 mais elle est super efficace à priori pour avoir des terrains de foot qui soient tip-top. Donc le foot m'a garanti qu'ils allaient gagner. C'est ça ? Si on tondait bien le gazon. Et on a besoin bien évidemment de renouveler le parc automobile donc il y a des véhicules qui ont été identifiés en achat par le service foncière, par le service technique. Pardonnez-moi, je parle trop mais je suis obligée d'en passer par là. Et puis les acquisitions foncières, chaque année on achète des petits bouts de terrain. Alors l'idée ce n'est pas de défaire le droit de propriété de chacun, mais bien de faire des réserves foncières pour des buts bien précis. Donc là, l'objectif c'est d'acquérir la petite forêt au-dessus du cimetière. Vous savez qu'on avait déjà acquis une parcelle dans ce cadre-là. C'est de compléter en fait cette partie, puisque il est plus simple pour la collectivité de gérer. C'est à la demande aussi du propriétaire et ça nous permet nous aussi de garantir que ça reste en espace boisé au-dessus. Et il y a aussi l'acquisition complémentaire liée au bassin de rétention sur l'ancien terrain de foot, rue de Mundolsheim. Donc pour ce bassin de rétention, le propriétaire actuel qui est la Paroisse protestante voulait en fait l'acquisition totale de la parcelle sauf que l'Eurométropole ne souhaitait vendre que la parcelle qui le concernait. Donc nous, on se portera acquéreur de la parcelle restante ce qui nous permet de la préserver et de la remettre au locataire actuel qui sera très content de pouvoir continuer à y faire paître ses chevaux. Et je crois que j'en termine, si je ne dis pas de bêtises.

Et donc un dernier focus sur les grandes orientations générales pour 2024. Je le répète, mais on fait toujours de la pédagogie répétitive, c'est comme ça que l'on inscrit « pas de hausse des taux d'imposition ». Je vous promets, pas de surprise pour le 10 avril, il n'y aura pas d'augmentation. Les dépenses de fonctionnement donc, vous l'avez compris, en hausse sur la partie coût, charges et inflation. Des recettes de fiscalité bien évidemment impactées positivement, mais qui ne suffisent pas à nous permettre d'avoir un rééquilibrage tel qu'on avait pu le connaître les années fastes, notamment lors de notre arrivée en mandature, mais qui était aussi liée au COVID et au peu de dépenses faites sur cette année-là. Des programmations d'investissements pluriannuels qui sont aujourd'hui indispensables à mettre en place. C'est un travail que l'on va faire pour 2024. C'est une obligation de vous les présenter ensuite à chaque débat d'orientation budgétaire pour qu'on ait vraiment en fait une visibilité, une prospective financière extrêmement précise sur cela. Typiquement, des investissements comme le centre sportifs nécessitent cette programmation-là parce qu'il y a beaucoup de choses et on ne pourra pas tout faire et on ne pourra pas tout faire en même temps. L'extension du cimetière, je vous l'ai dit : 2024, 2025, très certainement. 1 place du Tilleul pareil, c'est forcément un projet pluriannuel et la création et l'aménagement du parking, je vous l'ai dit, démarrage 2024, poursuite 2025 et peut-être qu'en 2026 on pourra en faire un autre, on ne sait jamais. Il y a parfois des choses positives qui se mettent en place. Voilà, c'était extrêmement important. Juste pour conclure, avant de vous laisser place aux questions : on a une situation extrêmement saine à Lampertheim, je tiens quand même à le rappeler et à le dire. Même si la situation est difficile, même si aujourd'hui il y a très peu de marge de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement, on a la possibilité de proposer des choses qui sont proposées depuis 4 ans, de les maintenir en place. On a pu renforcer aussi l'équipe d'administration. C'était nécessaire aussi par rapport à l'évolution de la commune et par rapport à l'évolution des besoins de nos citoyens. On peut remettre des éléments en place de manière juridique et réglementaire par rapport à ce qui nous est imposé aujourd'hui. Mais bien évidemment, ça nécessite toujours et encore une vigilance accrue, un suivi précis, régulier qui doit se faire tout au long de l'année pour pouvoir avoir des résultats tels qu'on peut vous les présenter en fin d'année. Voilà, je vous remercie pour votre attention pour cet exercice pas simple. Merci.

Est-ce que vous avez des questions, des éléments de complétude ? Alors je ne suis pas sûre de pouvoir tout répondre si c'est trop technique ».

Monsieur Kuntzmann : « Alors oui, j'avais une question par rapport à l'endettement de 1.000.000€ et quelques. Il y a quoi là-dedans ? Il vient de où ? ».

Madame Fabre : « C'est l'emprunt de l'école ».

Monsieur Kuntzmann : « C'est l'emprunt, OK, d'accord ».

Madame Fabre : « *Inaudible* ».

Monsieur Kuntzmann : « Non, non mais c'est juste pour savoir ce qu'il y a dedans ».

Madame Fabre : « C'est l'emprunt global Frédéric ou c'est la partie restante ? Tu peux rappeler les chiffres s'il te plaît ? »

Monsieur Roth : « C'est l'emprunt global qui correspond à ce qui a été souscrit pour la salle polyvalente ».

Monsieur Kuntzmann : « Donc c'est encore des... ? ».

Monsieur Roth : « Il y avait un prêt qui avait été souscrit pour 30 ans au moment de la réalisation des travaux de la salle polyvalente ».

Monsieur Kuntzmann : « Pour la mairie, il n'y a pas de prêt ? ».

Monsieur Roth : « Non, pas pour la Mairie ».

Madame Heckmann : « Moi j'ai deux questions sur le sujet de la loi SRU. Tu parlais de pénalités. J'aimerais bien, si tu peux nous le dire, savoir ce que cela représente en tant que pénalité, premièrement. Et deuxièmement tu disais qu'il y avait déjà des pistes de réflexions pour essayer de doucement converger vers plus de réalisations de logements parce que là en fait on a un trou, un déficit considérable. Donc quelles sont ces pistes ? ».

Madame Fabre : « Alors je ne sais pas si je dois dévoiler toutes mes pistes en fait, parce qu'elles ne seront peut-être pas mises en place avant 2026, mais je blague. Non, en fait, le coût estimé

aujourd'hui, selon les premiers éléments qu'on a, c'est 80.000€ annuels qui nous seraient demandés. Donc plusieurs pistes... Déjà poursuivre tout le travail qu'on fait systématiquement pour tous les projets qui ont un certain nombre de logements pour inciter en fait les propriétaires à mettre en place du logement social dans une mixité. Je prends l'exemple aujourd'hui, je pense que vous avez vu les grands panneaux sur le projet à côté de l'école. C'est un projet sur lequel on avait aucune obligation d'avoir des logements sociaux, en plus des logements privés. Et le promoteur, dans le cadre de son permis, s'est engagé en fait à la création de logements sociaux. C'est comme ça qu'on essaie de travailler. On a rencontré encore d'autres porteurs de projets sur lesquels on travaille en fait, pour qu'ils mettent à chaque fois en fait 2, 3, 4 projets de logements sociaux, voire la totalité si on est sur des toutes petites opérations. Je prends l'exemple du 21 rue Principale où il y a 4 logements uniquement sociaux parce que là on est directement avec un bailleur social. Ensuite, il y a un travail qui doit se faire sur les logements vacants, c'est-à-dire rencontrer l'ensemble des propriétaires pour savoir quelles sont leurs difficultés par rapport à cette vacance. Pourquoi c'est un choix ? Est-ce que c'est un choix ou pas ? Est-ce qu'il y a des difficultés particulières ? Parce qu'il faut savoir qu'aujourd'hui on se retrouve aussi avec nombre de propriétaires qui mettent en vente leur appartement, compte-tenu des nouvelles obligations qui pèsent sur les propriétaires, notamment mises aux normes énergétiques, etc. Donc il faut que l'on puisse les identifier en amont pour pouvoir les aider, les accompagner par exemple avec des conventionnements avec l'ANAH qui permettent là aussi d'avoir en fait une identification de logement social. Ensuite, c'est de mettre en place, et ça c'est dans le cadre du PLU, ce qu'on appelle les secteurs de mixité sociale, c'est-à-dire justement de renforcer, en fait vous savez que notre charte aujourd'hui n'a aucun élément coercitif, donc il faut renforcer l'opérationnalité de cette charte-là en se disant que à partir du moment où on a 5 logements, il y a au moins un logement social dans l'opération. On va faire en fait du patch ; cela ne résoudra pas et on n'arrivera jamais en fait à l'intégralité de la création des 300 logements qui sont créés. On le sait, je le vois avec d'autres communes. Donc l'autre objectif c'est changer la loi et là il faudra compter sur les Députés, mais ce n'est pas ceux qui sont actuellement en place qui feront la différence. Et c'est aussi avoir une stratégie financière avec ces 80.000€. Il faut savoir qu'aujourd'hui si on ne fait rien et qu'on laisse en l'état, on paye brut, de manière brute ; enfin c'est récupéré directement. Les 80.000€, ils n'attendent pas qu'on les donne, bien évidemment ils les récupèrent. Par contre si on fait des éléments de stratégie financière, c'est-à-dire que si l'on apporte, parce qu'il faut savoir qu'aujourd'hui le coût de construction est extrêmement compliqué, que le coût pour le social est extrêmement difficile parce que les bailleurs sociaux n'arrivent pas à rééquilibrer entre leurs coûts de construction et en fait le loyer qui est perçu. Il y a un delta aujourd'hui, donc il y a une compensation, ce qui est appelé l'aide à la pierre qui est mise en place par l'Eurométropole de Strasbourg, sur laquelle nous, nous pouvons abonder. Et si nous abondons dans ce cadre-là, quand on est déjà en constat de carence SRU, ça permet de se défalquer en fait de cette pénalité financière. Donc je trouve plus intelligent de donner cet argent pour faire et suivre, plutôt que de donner de manière brute et d'avoir en fait un moins dans notre financement et dans notre fonctionnement parce qu'aujourd'hui je ne sais pas où on les trouverait. En tout cas c'est au détriment d'autres choses. Il faut savoir qu'aujourd'hui, il y a des éléments aujourd'hui stratégiques puisqu'il y a des délibérations qui avaient été prises aussi pour certains projets sur lesquels je suis en train de travailler avec les bailleurs pour faire en sorte que cette somme-là, je parle notamment du 21 Principal, vous le savez que nous avons 80.000€ qui est inscrit au budget depuis quelques années, nous nous étions engagés, quand je dis « nous », c'est la commune de Lampertheim, engagés à financer en fait le 21 rue Principale à hauteur de 80.000€ sur la première année et 80.000,00€ à l'issue du projet. Aujourd'hui, ce projet a pris du retard. Faisons de cette problématique quelque chose de positif et l'idée c'est de pouvoir verser en fait la subvention au moment de notre première année de carence pour pouvoir rééquilibrer. En fait c'est-à-dire qu'on payera ces 80.000€ qui sont déjà budgétisés et on ne sera pas défalqué de nos 80.000€ au niveau de la carence. C'est validé de principe avec le Préfet et c'est validé de principe avec Habitation moderne et cela nous permettra d'avoir un équilibre des comptes sur quelques années encore. Donc l'impact financier aujourd'hui, pour moi ce n'est pas avant 2027, 2028.



Madame Heckmann : « Sur la slide qui parle de dépenses en hausse, de nos recettes en baisse, on indique qu'on va essayer de maîtriser deux autres des postes de fonctionnement. À quoi on pense ? ».

Madame Fabre : « C'est le 65, essentiellement ».

Madame Fabre : « Là où tu vas trouver les subventions et les indemnités des élus parce qu'on n'a pas forcément fait une augmentation de charges. Et c'est le 013 qui est, rappelle-moi l'intitulé du 013, les éléments financiers. On a une légère augmentation de mémoire mais ça, c'est lié aux impacts financiers et c'est très peu par rapport au reste en fait sur le chapitre, si tu veux. Mais là où en fait on a, sur ces chapitres-là où je sais que je peux avoir une maîtrise parce que aujourd'hui je n'ai pas d'augmentation et je n'ai pas l'impact de l'inflation dans ce cadre-là. Et c'est là où on pourra avoir un levier ».

Monsieur Roth : « *Inaudible* ».

Madame Fabre : « Voilà, c'est donc ça, c'est la partie financière au niveau des... ? ».

Monsieur Roth : « *Inaudible* ».

Madame Fabre : « Alors ce n'est pas le 013. Je vais reprendre les fiches. 66 charges financières, pardon, j'entends parler. Voilà, c'est les seuls en fait, mais c'est très peu. En fait aujourd'hui l'impact, quand je parle d'augmentation des charges, c'est sur le 011. C'est là en fait qu'on a le maximum de nos dépenses, c'est-à-dire tout ce qui va être coût de fonctionnement, coût d'entretien de nos bâtiments. Et pareil, c'est des éléments aujourd'hui qu'on ne peut pas maîtriser. On essaie d'évaluer en fait une enveloppe prévisionnelle en fonction des éventuels travaux. On sait qu'on a eu des années, où en fait il y a plein de choses à faire et c'est immaîtrisable en fait, parce que s'il y a besoin de réparer, il faut réparer. Donc la maîtrise des autres dépenses c'est une maîtrise faisable parce que il n'y a pas d'impact de la hausse des coûts, mais c'est peu par rapport en fait aux charges de fonctionnement et aux charges à caractère général, sur lesquelles aujourd'hui sauf à stopper tout, c'est-à-dire à éteindre les lumières, éteindre l'électricité, ne plus chauffer, ne plus utiliser les véhicules, ne plus arroser, ne plus je dirais ne plus réparer, ne plus entretenir. OK, là on arrive à faire quelque chose, mais c'est pour ça que je parle en fait d'un effet de ciseaux. C'est qu'aujourd'hui on est dans une situation où on nous impacte financièrement, et c'est pour ça qu'il y avait une demande aussi de réduction des frais énergétiques, c'est parce que ça a un impact quand même assez conséquent. On est dans l'obligation aussi de mettre en place des services et en parallèle on ne nous donne pas en fait les recettes adéquates. Donc nous, on a cette chance, c'est qu'on a cette capacité d'autofinancement qui grignote peu à peu, c'est-à-dire qu'à un moment donné on va être obligés si tu veux d'arrêter d'investir pour permettre en fait de compenser les augmentations de dépenses de fonctionnement. On a cette chance là, mais il faut quand même savoir qu'il y a des collectivités aujourd'hui qui ne sont pas loin de, je ne vais pas dire de mettre la clé sous la porte, mais d'être dans une incapacité aujourd'hui de répondre et de mettre en place des services. Et je trouve que ça, c'est une situation dramatique ».

Madame Heckmann : « J'ai encore une dernière question, mais alors ça, c'est mon travers lié à ma profession. En fait, on a un résultat de 1,6 millions à peu près. En termes de trésorerie, cela représente combien et est-ce que cette trésorerie si on en a, elle a été placée ? ».

Madame Fabre : « La problématique pour les, en fait la difficulté pour les collectivités, c'est qu'on peut pas provisionner n'importe comment, c'est-à-dire qu'on peut pas faire forcément faire des éléments prospectifs comme on le ferait pour une entreprise parce qu'on est on est dans un cadre réglementaire bien précis. Donc les provisions qu'on fait c'est des provisions uniquement pour risques mais pour risques identifiés, donc ça nous permet même pas de mettre des marges de manœuvre donc on peut chipoter parfois et essayer d'en mettre. Et ensuite on ne place pas, en fait on ne joue pas avec l'argent public ; c'est quelque chose qui extrêmement difficile ».

Madame Heckmann : « Non mais, pas jouer mais aujourd'hui, on a des comptes à terme, enfin qui sont dans des niveaux à 3% et puis avec 1,6 million à 3%... ».

Madame Fabre : « Après tu as des éléments qui avaient été mis en place, notamment avec l'appui de la Caisse des dépôts et consignations et quand on voit certaines difficultés qu'ont connues certaines communes qui ont souhaité mettre en place des placements de capitaux et qui se sont effondrés, il

y a eu une vision beaucoup plus restrictive en la matière. Et aujourd'hui, on est en fait, il faut quand même savoir qu'aujourd'hui on n'a pas la capacité de, si tu veux, ce que tu vas placer, tu ne l'utilises pas, c'est considéré comme une dépense ».

Madame Heckmann : « Oui mais c'est de l'excédent de trésorerie ».

Madame Fabre : « Et aujourd'hui c'est dit, on ne peut pas en fait. Tout ce qu'on a comme fonds financiers sont dépensés en fait au jour J. C'est-à-dire qu'on a nos dépenses de fonctionnement, nos dépenses d'investissements, mais on n'a pas la capacité encore de résorber encore plus et de se dire, je prends une partie des 1,6 million et j'en place aujourd'hui une partie parce que si tu regardes ton équilibre budgétaire, elles sont prises en compte. Ou alors il faut se dire on ne fait pas une dépense et on voit sur quels capitaux tu peux les placer d'une manière réglementaire et j'avoue que je ne les ai pas en tête parce que je sais que c'est essentiellement les grosses collectivités qui le font, parce qu'il y a un suivi extrêmement précis en la matière, parce qu'on n'a pas le droit de » se casser la gueule », parce que derrière c'est une responsabilité aussi. Donc c'est extrêmement difficile ».

Madame Heckmann : « Non mais je parlais des produits. Ce sont des placements, des comptes à terme, ce sont des placements sans risque. C'est juste qu'aujourd'hui...

Madame Fabre : « Oui mais tu ne peux pas le faire de la même manière qu'une entreprise en fait ».

Madame Heckmann : « Ok ».

Madame Fabre : « Ce serait bien, parce que justement tu pourrais avoir des intérêts derrière. Tu pourrais en fait faire fructifier justement quand tu as 1,2 million, 1,6 million au lieu de le laisser traîner sur les banques, ou sur la partie Trésor Public mais sauf qu'on n'a pas ces possibilités-là, malheureusement. J'aimerais bien.

D'autres questions ?

Bon, on passera aux chiffres de manière plus précise le 10 avril. Je vous avoue que le budget bouge encore un petit peu en fonction des annonces positives ou négatives que nous avons et, autant quand on avait travaillé dessus les années précédentes, il y avait quelques marges de manœuvre même en fonctionnement. C'est-à-dire que je pouvais ici ou là mettre un petit peu plus, se mettre des éléments en se disant si jamais on a des urgences ou des problématiques particulières qui surviennent, on sera en capacité de.... Sur le fonctionnement de cette année, on va être obligés d'être, de jouer à l'euro près et de croiser les doigts pour qu'on ait le moins de panne et le moins d'entretien possible et que tout ce qu'on va acheter va finalement diminuer, ce qui n'est pas forcément dans l'esprit. S'il n'y a pas de question complémentaire, je vous propose, parce qu'il n'y a pas de vote, juste de considérer que nous prenons acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire 2024 ? Actons, merci. Est-ce que c'est bon pour vous ? Merci ».

### Point 3 : Débat d'orientation budgétaire 2024

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, article 107). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation de la commune. Il se tient dans les dix semaines précédents le vote du budget primitif.

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le présent rapport,

VU la transmission du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire aux élus,

VU le débat,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de ce débat sur les orientations générales pour le budget 2024.



**LAMPERTHEIM**

**Rapport d'Orientation Budgétaire**



## Préambule

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

### Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité

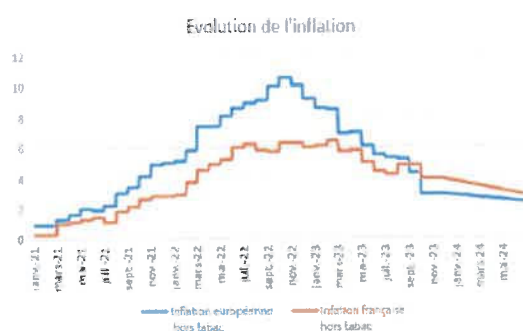
## Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 2

Contexte économique	page
■ Monde : ralentissement de la croissance sur un fond d'inflation record	6
■ Zone Euro : une année marquée par la crise énergétique	7
■ France : une croissance jusqu'ici résiliente	8
■ Loi de finances 2024 : principales mesures relatives aux collectivités locales	12
<b>Premiers chiffres pour 2023</b>	
■ Ratios 2022 – DGFIP	15
■ Premiers chiffres pour 2023	19
<b>Situation financière de Lampertheim</b>	
■ Taux de la fiscalité	23
■ Etat de la dette	23
■ Capacité d'emprunt	23
■ Endettement de la commune	25
■ Une situation financière satisfaisante malgré le contexte actuel	26
<b>Quelques chiffres clés</b>	
■ Population et conséquences	28
■ Coût de l'énergie - électricité - gaz	30
■ Evolution de la masse salariale	31
■ Dotation Globale et Forfaitaire	32
■ Hausses des bases d'impositions de 3,9 %	34
<b>Grandes orientations pour 2024</b>	
■ En section de Fonctionnement	36
■ En section d'Investissement	37
■ Nouveaux investissements 2024	38
■ Orientations générales	39

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 3

# CONTEXTE ECONOMIQUE

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 4



- **Poursuite des incertitudes** sur l'économie mondiale sur fond de récession, de poursuite de l'inflation et de la crise énergétique qui n'est pas encore derrière nous
- **Forte évolution de l'inflation**, qui reste préoccupante et va peser sur les budgets 2024 même si globalement elle tend à décroître.
- **Impacts sur les appels d'offre marchés publics en fonctionnement et en investissement**

### Hypothèses macro économiques LFI 2024

Inflation 2024 : +2,6%

Dettes publiques : 109,8% PIB fin 2024

Croissant du PIB : +1,4%

Déficit public : 4,4% du PIB fin 2024

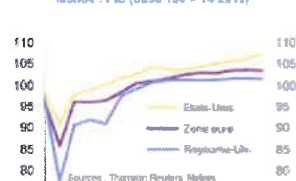
Source : Caisse d'Epargne

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 5

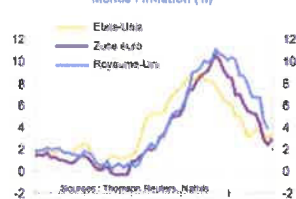
## MONDE : une croissance modérée en 2023

CONTEXTE ECONOMIQUE

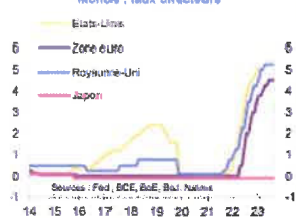
Monde : PIB (base 100 = T4 2019)



Monde : Inflation (%)



Monde : taux directeurs



Source : Caisse d'Epargne

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, nous n'envisageons pour l'instant pas un tel scénario dans les économies développées avant 2024. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1.

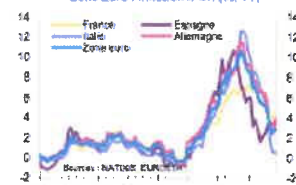
Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 2,9% en décembre dernier, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 3,9% en novembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique. L'activité s'est montrée atone avec une baisse du PIB de 0,1% au T3, après +0,2% T/T au T2 et +0,3% au T1. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,4% en décembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3 en rythme annualisé, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire. En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante qui a incité les autorités à de nouvelles mesures de soutien et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

### Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 6

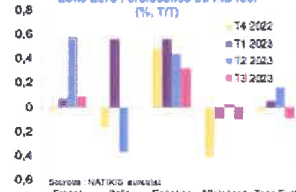
## ZONE EURO : la dynamique de désinflation se poursuit

CONTEXTE ECONOMIQUE

Zone Euro : Inflation IPCH (% YY)



Zone Euro : croissance du PIB réel (% T/T)



Zone euro : taux souverains à 10 ans



Source : Caisse d'Epargne

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au T1 et au T2, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% aux deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point). Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. L'estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

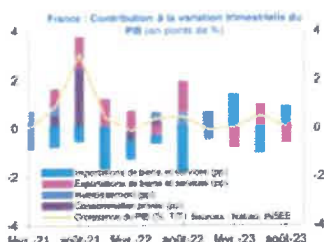
Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +2,7% au T4 et 5,5% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, nous prévoyons une première coupe de taux directeurs par la Banque Centrale Européenne en juin prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

### Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 7

## France : la croissance est plus résiliente qu'attendu

CONTEXTE ECONOMIQUE



INDICATEURS SAISONNIERS	2021	2022	2023	2024	2023
PIB (GA, %)	2,3	0,9	1,2	1,5	1,5
Consommation privée (GA, %)	2,3	0,7	1,7	1,5	1,5
Consommation publique (GA, %)	2,5	0,8	1,9	1,8	1,8
Investissement (GA, %)	2,5	1,4	1,6	2,0	2,0
Investissement des entreprises (GA, %)	2,8	0,4	0,9	2,3	2,3
Investissement des ménages (GA, %)	-1,2	-4,6	-1,4	1,7	1,7
Exportations (% GA)	7,4	1,8	2,8	2,8	2,8
Importations (GA, %)	8,8	0,7	3,7	2,9	2,9
Commerce extérieur (total) (GA, %)	-1,4	-1,1	0,4	-0,1	-0,1
Inflation (IPC, %)	5,2	4,9	2,6	1,8	1,8
Inflation sous-jacente (hors énergie, hors base) (IN)	3,8	3,1	2,2	2,0	2,0



Source : Caisse d'Epargne

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6 % après +6,8 % en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur. Après avoir stagné au premier trimestre (+0% T/T), la croissance économique a retrouvé des couleurs au T2 atteignant +0,5% T/T, malgré l'inflation persistante (IPCH à 6,1% T/T au T2 après 7% au T1), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% T/T après -1,7%) (livraison du paquebot géant Euribia au croisiériste MSC fin mai). La croissance a été légèrement négative T3 2023, à -0,1% T/T et des évolutions opposées à celles du T2 en termes de contribution à la croissance.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

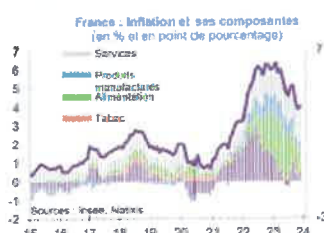
L'autre bonne nouvelle concerne la bonne tenue des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 0,5% au T3, après +1,2% au T2. L'investissement des ménages a quant à lui poursuivi son repli (-1,1%) après déjà 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock contribue légèrement à la croissance du PIB (+0,3 point après +0,7 au T2).

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance légèrement sous 1% en moyenne cette année.

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 8

## France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

CONTEXTE ECONOMIQUE



Source : Caisse d'Epargne

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'inflation IPCH s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à 4,1%. L'inflation IPC a suivi la même évolution, passant d'un pic à 6,3% en février à 3,7% en décembre. L'inflation sous-jacente (IPC) reflue également, à 3,6% en novembre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars). Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 9

## France : les perspectives d'emploi restent favorables

CONTEXTE ECONOMIQUE



Source : Caisse d'Epargne

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Après avoir progressé de 0,4% T/T au T1, l'emploi salarié a ralenti au T2 et au T3 affichant une croissance de +0,1% T/T dans le secteur privé comme public. Au T3, 36 700 emplois supplémentaires ont été recensés après +26 800 emplois au T2. L'emploi se situe 0,8 % au-dessus de son niveau d'un an auparavant (soit +207 000 emplois) et dépasse de 4,8 % son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, soit plus de 1,2 million d'emplois supplémentaires, dont un tiers en contrats d'aide.

Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1% au T1 (son niveau le plus bas depuis T2 1982), à 7,2% au T2 et 7,4% au T3.

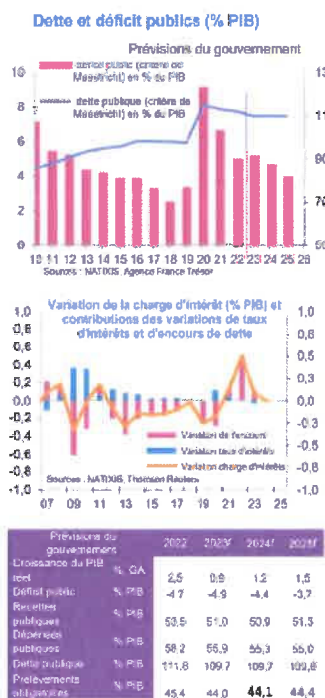
En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au T1, en hausse de 0,4 point sur un an. Le taux d'activité des 15-64 ans s'est légèrement replié au T3, -0,1 point à 73,8% mais a augmenté pour les 15-24 ans (+0,8 point à 42,9 %).

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 10

## France : le rétablissement des finances publiques sera lent

CONTEXTE ECONOMIQUE



Source : Caisse d'Epargne

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2. D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards € des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (- 2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 11



## Loi de finances pour 2024 – mesures spécifiques pour les communes

### Des efforts sur les dotations

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2024 (comme en 2023), pour atteindre 27,24 milliards d'euros (art. 130). La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes (art. 240) : 140 millions d'euros sont affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros à la dotation de solidarité rurale (DSR).
- L'article 151 accorde aux élus locaux un peu de souplesse pour augmenter les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- La dotation pour les titres sécurisés (DTS) passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros cette année.
- Pour atténuer la hausse des tarifs de l'électricité, le gouvernement maintient cette année le bouclier tarifaire et prolonge l'amortisseur électricité dont le seuil de déclenchement est cependant relevé à 250 €/MWh (contre 180 €/MWh).
- Côté investissement, comme en 2023, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élève à 1,046 milliard d'euros et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à 570 millions d'euros.
- Enfin, le fonds vert est porté à 2,5 milliards d'euros dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés sur 2024, financés en partie sur des crédits existants.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 12

## Loi de finances pour 2024 – mesures spécifiques pour les communes

### Des mesures en matière d'environnement

- Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la loi de finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités devront comporter un état annexé intitulé *Impact du budget pour la transition écologique* (dit budget vert), à compter du compte administratif 2024.
- La loi de finances pour 2024 prévoit par ailleurs la généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du compte financier unique (CFU), qui fait l'objet cette année d'une expérimentation par près de 1.800 collectivités.

*Pour rappel, en se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.*

### Du côté de la fiscalité locale

- la loi instaure une compensation financière au profit des collectivités suite à la modification de zonage de la taxe sur les logements vacants. Elle prévoit à compter du 1er janvier 2024, un prélèvement sur les recettes de l'État visant à compenser, pour les communes et les EPCI à fiscalité propre, les pertes de recettes liées à la taxe d'habitation sur les logements vacants.
- Enfin, une faculté est accordée aux communes et à leurs groupements à fiscalité propre d'exonérer de la taxe sur le foncier bâti les logements achevés depuis plus de dix ans ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique, ainsi que les constructions de logements neufs satisfaisant à certains critères de performance énergétique et environnementale.

Inquiétudes suite aux annonces du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique M. Bruno LE MAIRE : les économies sur le budget 2025 s'élèveront à 20 milliards d'euros au lieu de 12, en plus des 10 milliards déjà actés en février 2024

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 13

# PREMIERS CHIFFRES POUR 2023

## ET RATIOS 2022 - DGFIP

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 14

### Ratios de niveau – Section de fonctionnement

Direction Générale des Finances Publiques –  
Chiffres issus du compte administratif 2022 et chiffres nationaux 2022

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	2 349 659	679	777	913	1 001
Produits de fonctionnement CAF	2 349 659	679	761	872	968
dont : Impôts locaux	1 744 362	504	343	323	416
Fiscalité reversée par les GFP	-43 377	-13	121	168	119
Autres impôts et taxes	347 785	101	48	30	68
Dotations globale de fonctionnement	75 736	22	77	124	149
Autres dotations et participations	154 295	45	56	103	87
dont : FCTVA	0	0	2	2	2
Produits des services et du domaine	23 555	7	45	52	78
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	2 121 498	614	555	748	828
Charges de fonctionnement CAF	2 059 923	596	546	691	775
dont : Charges de personnel (montant net)	858 303	248	231	330	369
Achat et charges externes (montants nets)	700 006	205	208	245	261
Charges financières	3 807	1	11	14	16
Subventions versées	380 624	110	21	34	36
Contingents	175	0	24	21	29
Résultat comptable = A - B = R	228 161	66	228	165	173
Capacité d'autofinancement brute = CAF	289 736	84	218	181	181

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 15

## Ratios de niveau – Section d'investissement

Direction Générale des Finances Publiques –  
Chiffres issus du compte administratif 2022 et chiffres nationaux 2022

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Total des ressources d'investissement budgétaires=C</b>	<b>212 024</b>	<b>61</b>	<b>420</b>	<b>427</b>	<b>456</b>
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	170	163	154
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	65	58	53
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	2	1	1
Subventions reçues	57 156	17	73	78	86
FCTVA	84 477	24	39	43	41
Autres fonds globalisés d'investissement	9 417	3	20	14	20
dont : Taxe d'aménagement	9 417	3	20	14	20
Amortissements	61 575	18	8	16	18
Provisions	0	0	0	0	0
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires=D</b>	<b>202 766</b>	<b>59</b>	<b>459</b>	<b>404</b>	<b>439</b>
dont : Dépenses d'équipement	120 986	35	364	311	344
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	61 780	24	55	75	72
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	1	1	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	1
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
<b>Besoin de financement résiduel = D - C</b>	<b>-9 859</b>	<b>-3</b>	<b>30</b>	<b>-23</b>	<b>-17</b>
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	-6	0	0
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-9 859</b>	<b>-3</b>	<b>24</b>	<b>-23</b>	<b>-17</b>
<b>Résultat d'ensemble</b>	<b>238 020</b>	<b>60</b>	<b>184</b>	<b>188</b>	<b>180</b>
<b>DETTE</b>					
Encours total de la dette au 31 décembre	1 172 106	339	668	618	659
dont encours des dettes bancaires et assimilées	1 172 106	339	659	609	656
Encours des dettes bancaires et assimilées retraités du solde du compte 441.21	1 172 106	339	659	609	656
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	85 987	25	76	89	86
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
<b>FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice</b>	<b>1 511 725</b>	<b>437</b>	<b>449</b>	<b>523</b>	<b>500</b>

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 16

## Ratios de structure

Direction Générale des Finances Publiques –  
Chiffres issus du compte administratif 2022 et chiffres nationaux 2022

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 17

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	286 622	86	215	188	200
Résultat comptable = A - B = R	226 161	66	208	185	173
Produits de fonctionnement CAF	2 349 659	679	761	872	968
Charges de fonctionnement CAF	2 059 993	556	546	691	776
Capacité d'autofinancement brute = CAF	289 736	84	216	181	191
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	13	33	26
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	207 958	60	151	106	119
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	207 958	60	151	106	120

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
<b>POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>				
Impôts locaux	74,24 %	45,08 %	37,06 %	43,03 %
Dotations et participations reçues	9,79 %	17,50 %	26,02 %	24,45 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	3,22 %	10,16 %	14,17 %	15,44 %
<b>POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>				
dont : Achats et charges externes (montant net)	34,45 %	38,16 %	35,58 %	32,27 %
Charges de personnel (montant net)	41,67 %	42,25 %	47,68 %	51,43 %
Charges financières	0,18 %	1,99 %	1,99 %	2,00 %
Contingents	0,01 %	4,31 %	3,01 %	3,78 %
Subventions versées	16,49 %	3,81 %	4,55 %	4,70 %
<b>POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>				
Autofinancement net (1)	171,89 %	41,42 %	53,98 %	34,76 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	17,88 %	18,76 %	24,11 %
Subventions reçues	47,24 %	20,01 %	25,12 %	24,82 %
FCTVA	69,82 %	10,73 %	13,95 %	12,07 %
<b>POURCENTAGE</b>				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	4,05	2,59	3,37	3,43
Encours des dettes bancaires et assimilées retraités du solde du compte 441.21 / CAF	4,05	2,59	3,37	3,43
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,29	0,35	0,47	0,43

## Ratios de fiscalité

## I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	3 458			
Nombre de foyers fiscaux	1 963			
Part des foyers non imposables	36,9 %	44,4 %	53,7 %	63,4 %
Revenu fiscal moyen par foyer	39 607	32 696	29 535	28 812

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	1 593			
-> dont part de résidences secondaires	14 %	3,0 %	3,5 %	11,8 %
-> dont logements vacants	0	0	6	6
Valeur locative nette des résidences secondaires	75 905			
Bases communales imposées en foncier bâti	5 446 168			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	66,1 %	67,0 %	63,0 %	73,5 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	0,5 %	2,0 %	1,7 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1949	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,2 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	33,7 %	23,0 %	17,7 %	16,0 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	0,1 %	11,3 %	17,1 %	6,5 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	203	147	122	143
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	203	147	122	143
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	215	141	113	142
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	215	141	113	142

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 18

Premiers chiffres du  
Compte administratif 2023

LAMPERTHEIM - LAMPERTHEIM - CA - 2023

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES		C1	
EXECUTION DU BUDGET - RESULTATS			

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	2 992 035,87	3 305 640,65	1 287 143,90 A1	1 592 047,88
Investissement	481 249,48	401 805,43 (2)	22 415,98 A2	-67 025,87
Dont 1068		224 581,82		
Fonctionnement	2 517 786,39	2 902 135,22 (3)	1 264 727,92 A3	1 649 073,75

	RESTES A REALISER (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 584 200,00	III + IV 0,00	B1 -584 200,00
Investissement	I 584 200,00	III 0,00	B2 -584 200,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
	(6)	(6)
TOTAL	A1 + B1	1 007 847,88
Investissement	A2 + B2	-641 225,87
Fonctionnement	A3 + B3	1 649 073,75

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022 (1)	Part affectée à l'investissement - Exercice 2023 (2)	Résultat de l'exercice 2023 (3)	Résultat de clôture de l'exercice 2023 (1-2+3)
Investissement	22 418,18		- 79 444,05	- 57 025,87
Fonctionnement	1 489 306,74	224 581,82	384 348,83	1 649 073,75
TOTAL	1 511 724,92	224 581,82	304 904,78	1 592 047,88

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 19

## Compte administratif 2023

### Dépenses et Recettes de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Réel 2023	Chapitre	Libellé	Réel 2023
11	Charges à caractère général	1 104 185	13	Atténuations de charges	21 564
12	Charges de personnel et frais assimilés	888 286	70	Produits, services, domaine, ventes diverses	104 125
14	Atténuations de produits	108 463	73	Impôts et taxes	239 716
65	Autres charges de gestion courante	318 025	731	Fiscalité locale	2 154 833
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 418 959</b>	74	Dotations et participations	290 139
66	Charges financières	37 578	75	Autres produits de gestion courante	91 754
67	Charges spécifiques	820	<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 902 131</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>38 398</b>	76	Produits financier	4
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 457 357</b>	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 902 135</b>
68	Dotations aux amortissements	60 430	002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 264 725
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>2 517 787</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>4 166 860</b>

Résultat section de fonctionnement 2023 (4 166 860 - 2 517 787) = 1 649 073 €

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

20

## Compte administratif 2023

### Dépenses et Recettes d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Réel 2023	Chapitre	Libellé	Réel 2023
20	Immobilisations incorporelles	27 118	13	Subventions d'investissement	73 657
21	Immobilisations corporelles	350 582	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>73 657</b>
23	Immobilisations en cours	36 426	10	Dotations, fonds divers et réserves	267 719
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>414 126</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>267 719</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	67 123	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>341 376</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>67 123</b>	40	Opération ordre transfert entre sections	60 430
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>481 249</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>60 430</b>
			<b>Solde d'exécution positif reporté N-1</b>		<b>22 418</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>481 249</b>	<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>424 224</b>

Résultat section d'investissement 2023 (424 224 - 481 249) = -57 025 €

Rapport d'Orientation  
Budgétaire 2024

21

# SITUATION FINANCIERE DE LAMPERTHEIM



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 22

## Situation financière de Lampertheim en 2024

- **Stabilité des taux de la fiscalité depuis 1999**

Aucune augmentation des taux de fiscalités locale (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties ) prise par le Conseil Municipal depuis 1999.

Malgré tout, les recettes des contributions directes ont augmenté, d'une part en raison de la variation des bases théoriques (application d'un taux de revalorisation des bases par la loi de finance ou depuis 2018 par application du mécanisme instauré à l'article 1518 bis du CGI et par la variation physique des bases de fiscalité).

- **Etat de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

La dette de la commune de Lampertheim restant à rembourser au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 1 104 982 €.

Soit un montant de **334 € / habitant**, ce qui représente un montant faible d'endettement de la commune qui se situe parmi les moins endettées des communes de l'EMS.

- **Capacité d'emprunt de la commune**

La capacité de désendettement (Dettes/CAF) : le ratio de désendettement indique le nombre d'année de CAF brute nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette. Il est usuellement admis qu'en-dessous de 3 ans, l'endettement est faible. Entre 3 et 6 ans, il est maîtrisé. Entre 6 et 9 ans, il est élevé. Entre 9 et 12, il atteint un seuil d'alerte. Au-delà de 12 ans, la situation de la collectivité se rapproche du surendettement.



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 23

## Situation financière de Lampertheim en 2024

Le ratio d'endettement (Dettes / produits de fonctionnement) : Ce ratio permet d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de ses produits de fonctionnement. Les déciles et la médiane permettent de positionner la collectivité en fonction de sa strate au niveau national. Le dernier décile des communes de taille comparable se situe aux alentours de 1,2.

Ainsi, si Lampertheim souhaite rester sous ce décile, son endettement ne doit pas dépasser 1,2 fois ses produits de fonctionnement. Cela nous ramène à un endettement total de 3,3 M€, soit 2,2 M€ d'emprunts nouveaux.

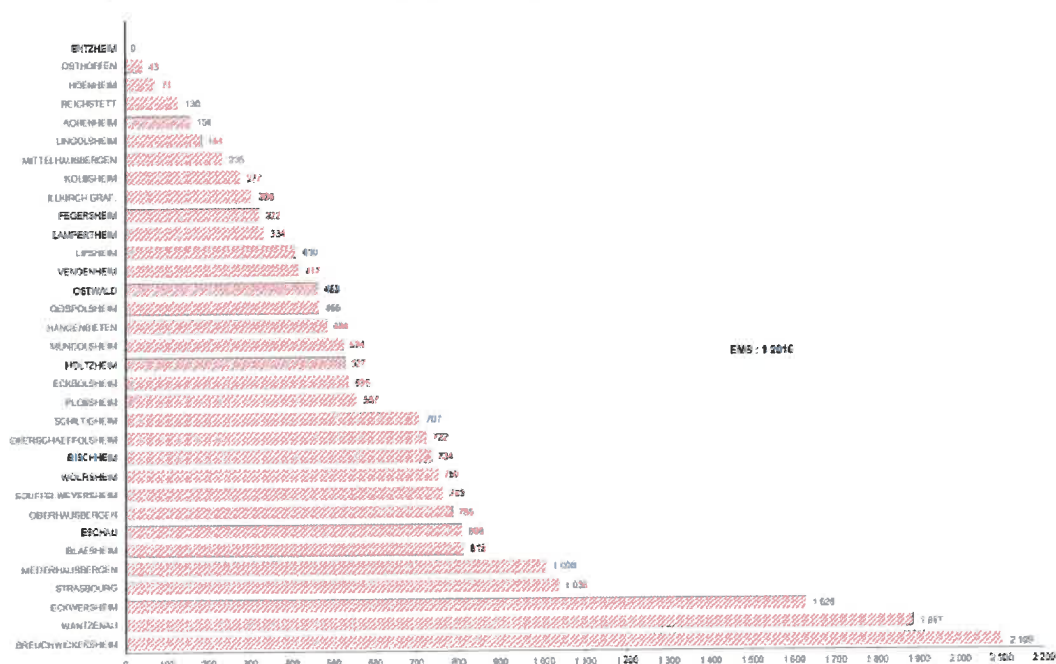
Au regard de ces différents indicateurs, il ressort qu'un endettement nouveau de 2,2 M€ permettrait de rester dans des normes acceptables par rapport aux références usuellement admises. Il est toutefois à noter que la souscription d'un tel emprunt amènerait l'endettement total de la collectivité à 3,3 M€ et mobiliserait ainsi toutes les marges de manœuvre de la collectivité en termes d'emprunt.

Il s'agit là d'un seuil maximal calculé sur des éléments théoriques. La soutenabilité réelle d'un emprunt doit s'analyser au regard d'un projet complet et d'un phasage des travaux.

En conclusion, la situation financière de la commune de Lampertheim est saine et permettrait de souscrire un nouvel emprunt de 2,2 M€ (3 M€ maximum) tout en continuant à bien maîtriser ses dépenses de fonctionnement compte tenu des aléas liés aux variations des coûts d'énergie.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 24

## Endettement de Lampertheim par rapport aux autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg (au 1<sup>er</sup> janvier 2023) = 334 € / habitant



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 25

## Situation financière de Lampertheim en 2024

### Une situation financière satisfaisante malgré le contexte actuel

Dans ce contexte mondial et national, Lampertheim a maintenu sa politique de limitation des dépenses de fonctionnement, afin de ne pas avoir à agir sur la fiscalité et ni recourir à l'emprunt.

Les excédents de trésorerie sont à un niveau très correct :  
1 592 047 € en décembre 2023

Un autofinancement préservé  
(1 007 847 € d'excédent de fonctionnement dégagé au 31/12/2023)

Un impact conséquent de l'augmentation des tarifs de l'énergie pesant lourdement dans les dépenses de fonctionnement

Un investissement de 535 000 € pour le passage en 100 % LED sans aucun emprunts contracté.

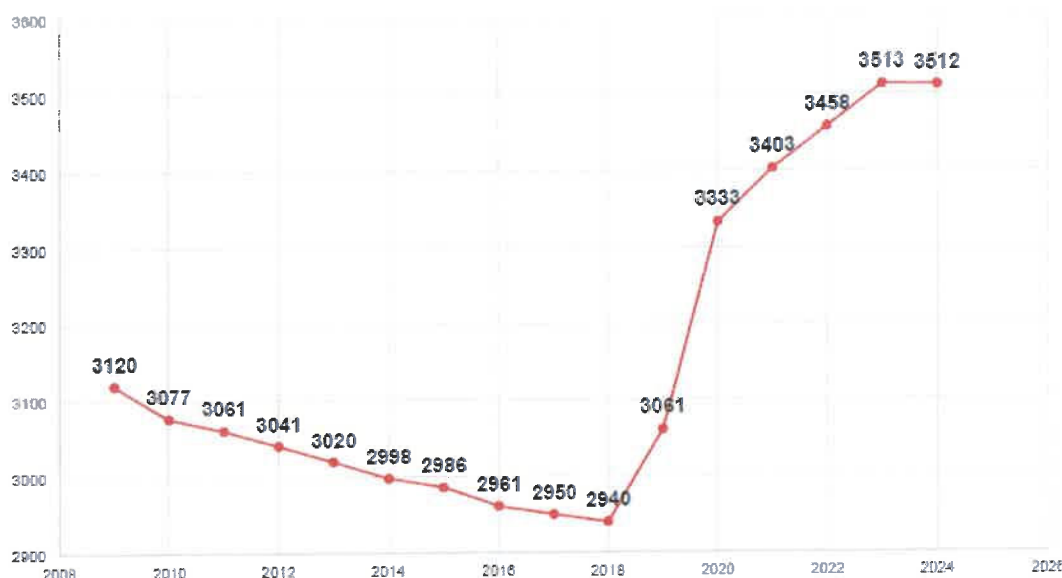
Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 26

# QUELQUES CHIFFRES CLES

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 27



**Evolution de la population de Lampertheim**  
**3 512 habitants au 1er janvier 2024**  
**3 513 habitants au 1er Janvier 2023**



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 28

**Impact du dépassement du seuil des 3 500 habitants**  
**depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

- Loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) : 25% de logements sociaux imposés par l'Etat  
=> conséquence pour Lampertheim : construction de 304 logements  
à ajouter aux 100 logements sociaux déjà existants
- Nouvelles obligations comptables :
  - Règlement Budgétaire Financier (adopté en conseil municipal du 05/12/2023)
  - Débat d'Orientation Budgétaire (avec présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire)
  - Norme budgétaire et comptable M 57 (M 57 simplifiée depuis 2022 – M 57 développée depuis 2024)
  - Méthode des amortissements (déjà appliquée à Lampertheim)
- Publication des actes par voie d'affichage électronique (installation d'un panneau électronique à l'extérieur de la mairie)

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 29

## Des coûts d'énergie (électricité – gaz) en hausse depuis 2023 avec une légère baisse pour 2024



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Electricité	83109	88517	86832	90324	83413	65319	145580	212000
Gaz	28417	25371	27203	27047	36516	35344	187241	112000
TOTAL	111526	113888	114035	117371	119929	100663	332821	324000

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 30

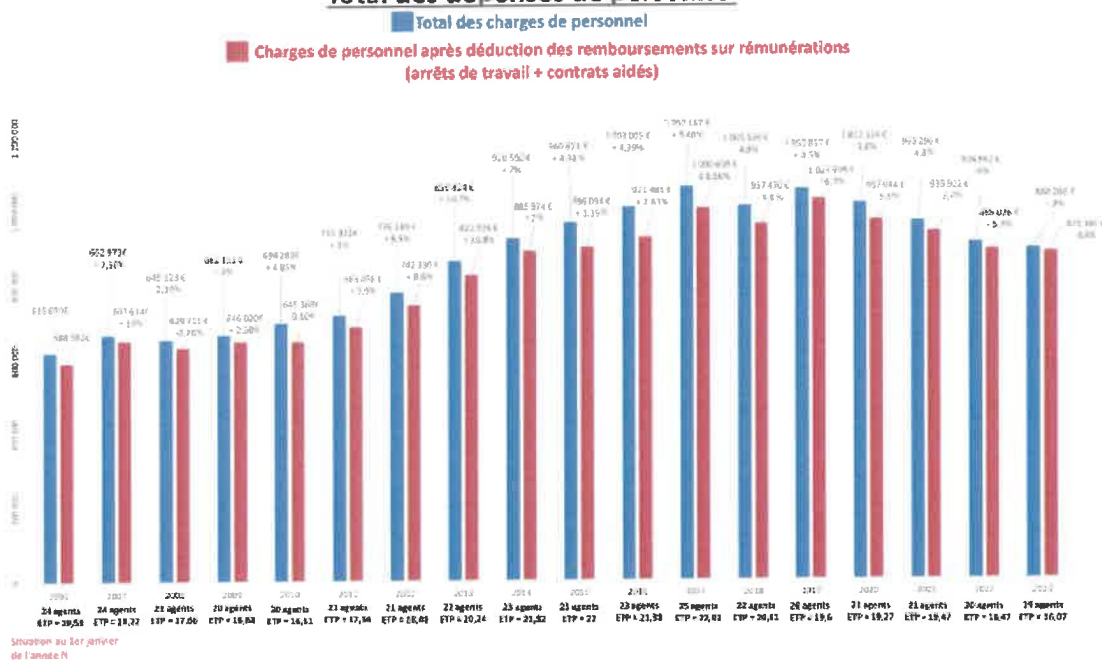
## Evolution de la masse salariale

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Augmentation du taux du point d'indice + augmentation de 5 points pour tous les agents, impact direct sur les grilles
- Anticipation d'une nouvelle hausse du point d'indice en 2024, sous toute réserve de l'agenda social départemental
- Effet combiné du Glissement Vieillessement Technicité (GVT) et des difficultés de recrutements
- Renforcement des équipes avec le recrutement d'un concierge, d'un agent technique pour le Pôle Bâtiment et d'une secrétaire de direction pour le Maire et le DGS

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 31

### Total des dépenses de personnel



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 32

### Dotation Globale Forfaitaire : faible effet des nouvelles mesures



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 33

## Autres éléments contextuels :

### Hausse des bases d'imposition de 3,9 %

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, (c'est à dire des bases sur lesquelles sont appliqués les taux d'imposition), relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé par application de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre. Ce dernier ressort à +3,9 % pour la période novembre 2022 à novembre 2023.

Les bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,...), notamment pour les taxes foncières vont donc évoluer de + 3,9%.

(Pour mémoire, il était de +0,2% en 2021 et de +3,4% en 2022, +7,1% en 2023)

Pour le contribuable propriétaire cela signifie que ses taxes vont augmenter, par la seule application de cette variation de + 3,9%, alors que la Commune aura décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

A cette augmentation des bases, s'ajoutera la variation des taux décidée par les autres collectivités locales (Eurométropole, Collectivité Européenne d'Alsace).

Selon le Débat d'Orientations Budgétaires 2024 de l'Eurométropole de Strasbourg, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de l'EMS n'évoluera pas en 2024.



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 34

# GRANDES ORIENTATIONS POUR 2024



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 35

## Grandes orientations pour 2024

### Dépenses et recettes de fonctionnement

#### Des dépenses de fonctionnement en hausse :

- augmentation de charges à caractère général liée à l'inflation, aux coûts énergétiques et à la mise en place des DSP
- augmentation des dépenses RH (GVT + recrutement)
- Maîtrise des autres postes de fonctionnement

#### Des recettes de fonctionnement moins dynamiques :

- de légères augmentations liées à la revalorisation des bases de 3,9 % qui reste inférieure à celle de 2023 qui était de 7,1 %
- baisse des recettes liées à la perte de Taxes Locales sur la Publicité Extérieures

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 36

## Grandes orientations pour 2024

### Dépenses et recettes d'investissement reportées

#### Dépenses d'investissement :

Les reports de 2023 :

Reste à réaliser de 2023 :	584 200 €
Montant à voter en 2024 (pour finaliser les opérations) :	<u>114 000 €</u>
TOTAL =	698 200 €

Qui correspondent aux opérations suivantes :

- Parc d'éclairage public en 100% LED
- Extension du cimetière (pour partie)
- Panneau électronique réglementaire
- Piste cyclable Lampertheim – Pfulgiesheim (délaissé)
- Opération « StreetArt Conteneur »

#### Recettes d'investissement :

Subventions obtenues pour les travaux d'éclairage public – 100 % LED  
Fonds Vert (175 000 €) – Certificat d' Economie d' Energie (19 000 €) – LUM'ACTEE (4 200 €)

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 37

## Grandes orientations pour 2024

### Les nouveaux projets

- **De grandes études pour de grands projets**  
Centre sportif et culturel - cours des écoles - terrain stabilisé – 1 place du Tilleul
- **Une politique sportive dynamique et ambitieuse**  
De nouveaux agrès - des aires de jeux
- **De nouveaux stationnements**  
Augmentation de l'offre de stationnement au centre ancien du village et proche du centre
- **La poursuite de l'aménagement des bâtiments de la petite enfance et du scolaire**  
Amélioration du confort et de l'accueil des plus petits (mobilier, acoustique, aménagements divers intérieurs et extérieurs)
- **L'acquisition de matériel roulant**  
(véhicule, tondeuse)
- **Des acquisitions foncières**



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 38

## Grandes orientations générales pour 2024

- Pas de hausse des taux d'imposition des ménages (stabilité depuis 1999)
- Des dépenses de fonctionnement en hausse liées à l'augmentation du coût de l'énergie, des charges de personnel et de l'inflation. La part énergie (gaz et électricité) reste encore importante dans les charges à caractère général
- Des recettes de fiscalité impactées positivement par la variation des bases de fiscalité au même niveau que le taux d'inflation de + 3,9% pour 2024 (mais moindre qu'en 2023)
- Des programmations d'investissements pluriannuels : réhabilitation du Centre Sportif et Culturel – extension du cimetière – 1 place du Tilleul – création et aménagement de parkings
- Pas de nouveaux emprunts en 2024, le niveau de dépenses d'investissement pour 2024 et les excédents antérieurs capitalisés ne nécessitant pas d'y recourir



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 39

#### 4. Projets sur l'espace public

Madame Fabre : « Je passe au point 4 et je laisse la parole à Stéphane ».

- Programmation 2024 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)
- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux

Monsieur Augé : « Bonsoir à tous. Donc je crois que ça a été déjà annoncé la semaine dernière. Je vais revenir rapidement donc sur la programmation de cette année en termes de travaux de voiries. Donc rue du Kolbsenbach, vous aurez la réfection des enrobés qui va être effectuée pour la somme de 35.000€. Donc ça concerne le poste d'état d'entretien. Ensuite, vous avez sur la rue de Pfulgriesheim, la création d'un feu récompense donc au niveau du terre-plein central avec une création de passage piéton également à hauteur de 50.000€. Rue du Kolbsenbach et rue de la Souffel, ça concerne les conduites et branchements de l'eau qui vont être là aussi renouvelés. Rue du Stade, Chemin Oberweg, même chose, conduites et branchements renouvellement et cela concerne là aussi l'eau mais il me semble que ça a déjà été fait. Ça a été fait dans le cadre du renouvellement du tapis également et on en a profité pour le faire. C'est pour ça que j'ai appelé Yaël cette après-midi et je lui ai fait confirmer, mais ça a été fait dans le cadre du renouvellement du tablier. Et ensuite donc, rue de Mundolsheim, la création du bassin collecteur. Et puis le pôle multimodal qui va être réalisé sur le banc communal de Lampertheim, à proximité de la gare de Mundolsheim. Voilà, c'est tout ».

Madame Fabre : « Super ! ».

Monsieur Augé : « Comme vous aviez déjà fait cela la semaine dernière... ».

Madame Fabre : « Merci Stéphane ».

Monsieur Kuntzmann : « Alors, j'ai une petite question là-dessus ».

Madame Fabre : « Oui, oui tu as le droit de poser des questions si tu me permets juste de te laisser la parole Yvan, merci ».

Monsieur Kuntzmann : « C'est par rapport à 2024, je pense ? ».

Monsieur Augé : « Avant 2024, sur la Communauté ».

Monsieur Kuntzmann : « Mais par exemple, Rue du Stade jusqu'à Oberweg, les travaux... ? ».

Monsieur Augé : « Ca a déjà été fait ».

Monsieur Kuntzmann : « Oui, alors comment ça se passe ? C'est de l'argent qui... ».

Monsieur Augé : « En fait c'est le report 2023. C'est les travaux 2023 qui ont été réalisés en 2023. Voilà, ça a été noté là mais c'est une petite erreur je crois de la part de l'EMS. Voilà. Mais ça, ce sont les travaux de 2024 qui sont programmés sur la commune. Le feu sera fait normalement en 2ème semestre ».

Madame Fabre : « Ça, c'est une bonne nouvelle. Très bien. Oui ce sont des choses qui se réalisent donc c'est bien. En plus ce n'est pas sur notre budget ; par rapport à tout ce que je vous dis ça n'impacte pas notre budget donc c'est quand même pas mal. Il faut en profiter tant que l'Eurométropole a encore un peu des sous. Parce que ce n'est pas aussi simple que ça d'avoir ce tableau parce que on a l'impression que quand on fait les démarches, ça va tout seul mais je peux vous dire qu'il y a des réunions et des tergiversations et des négociations aussi. Parce que c'est quand même, même si ce sont nos enveloppes, il faut parfois exprimer son souhait et le prioriser aussi dans le cadre des services de l'Eurométropole, notamment les services voirie qui ne sont pas forcément toujours simples. Voilà, et je tiens à souligner le travail aussi qui est fait avec et par les adjoints. S'il n'y a pas de questions, d'autres questions ? Pas de questions, on passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le point est approuvé. Je vous remercie.

Point 4 : Projets sur l'espace public :

- Programmation 2024 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).
- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.

Conformément à l'article L 5211.57 du CGCT et conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, le conseil municipal de Lampertheim est sollicité pour émettre un avis sur les projets sur l'espace public :

- Programmation 2024 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).
- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.

qui a été présenté au conseil de l'Eurométropole le 9 février 2024 et qui prévoit à Lampertheim les projets listés dans l'annexe 3 ci-jointe.

Vu l'avis favorable des commissions réunies- Commission Mobilités Voirie- du 13 mars 2024,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**EMET** un avis favorable sur les projets sur l'espace public :

- Programmation 2024 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).
- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.

qui a été présenté au conseil de l'Eurométropole le 9 février 2024 et qui prévoit à Lampertheim les projets listés dans l'annexe 3 ci-jointe.

ADOpte A L'UNANIMITE



ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS DANS LES COMMUNES

LAMPERTHEIM

Opération		2024LAM02		LAMPERTHEIM		Etudes et travaux		1	
Site projet		RUE DU KOLSENDRACH - y compris le tronçon de la rue de la Souffel jusqu'à la jonction avec les deux extrémités de cette voie - Chaussée							
Tranches / tranche		1/1		Fin		Complet			
M0 Total Prévisionnel		34 000 €		MOE		Externe		T1	
MOE								1000	
Type Marché		TTC		Taux en faible profondeur		Type Marché		MAPA	
Total débiteurs EMS		34 000 €		Réfection		Total débiteurs EMS		34 000 €	

Opération		2024LAM01		LAMPERTHEIM		Etudes et travaux		2	
Site projet		CREATION DE FELX RECOMPENSES - rue de Pfulgrinheim							
Tranches / tranche		1/1		Fin		Complet			
M0 Total Prévisionnel		50 000 €		MOE		Externe		T2	
MOE								non	
Type Marché		TTC		Trx en profondeur		Type Marché		MAPA	
Total débiteurs EMS		50 000 €		Création		Total débiteurs EMS		50 000 €	

Opération		2023LAM03		LAMPERTHEIM		Suite études et travaux		3	
Site projet		RUE DU KOLSENDRACH ET RUE DE LA SOUFFEL							
Tranches / tranche		2/2		Fin		Complet			
M0 Total Prévisionnel		90 000 €		MOE		Externe		T12	
MOE								non	
Type Marché		TTC		Travaux tranchée ouverte		Type Marché		MAPA	
Total débiteurs EMS		90 000 €		Renouvellement		Total débiteurs EMS		90 000 €	

Opération		2023LAM02		LAMPERTHEIM		Suite études et travaux		4	
Site projet		RUE LEH							
Tranches / tranche		2/2		Fin		Chemin Oberweil			
M0 Total Prévisionnel		230 000 €		MOE		Externe		T12	
MOE								non	
Type Marché		TTC		Travaux tranchée ouverte		Type Marché		MAPA	
Total débiteurs EMS		230 000 €		Renouvellement		Total débiteurs EMS		230 000 €	

Opération		2018LAM038		LAMPERTHEIM		Suite études et travaux		5	
Site projet		SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT (SDA)							
Tranches / tranche		4/4		Fin		Selon Schéma Directeur			
M0 Total Prévisionnel		3 460 000 €		MOE		Externe		SDA ASST	
MOE								non	
Type Marché		TTC		Trx tranchée ouverte		Type Marché		MAPA	
Total débiteurs EMS		3 460 000 €		Pose		Total débiteurs EMS		3 460 000 €	

PLUSIEURS SECTEURS

Opération		2022MUT008		PLUSIEURS SECTEURS		Suite études et travaux		6	
Site projet		PC2 E PECHANG MULTIMODAL (PEM DE MUNDERSHEIM) (Lampertheim et Mundersheim)							
Tranches / tranche		4/6		Fin		Rue de la Froidt			
M0 Total Prévisionnel		2 800 000 €		MOE		Externe		PPP Aucte	
MOE								non	
Type Marché		TTC		Trx en profondeur		Type Marché		MAPA	
Total débiteurs EMS		2 800 000 €		Aménagement		Total débiteurs EMS		2 800 000 €	

## 5. Candidature au Label Ville Européenne

**Madame Fabre : « On passe ensuite, alors il faut que je la regarde : la candidature au Label Ville Européenne. Alors ça, on en a parlé aussi la semaine dernière. Je ne vais peut-être pas vous refaire le laïus sur la nécessité aujourd'hui de rappeler que depuis le traité de Maastricht, y a une citoyenneté européenne qui existe, que cette citoyenneté ne se substitue pas bien évidemment à la citoyenneté nationale, que l'Europe a été mise en place pour garantir la paix. C'est vrai qu'on peut se poser la question aujourd'hui si on en est encore en capacité, qu'elle a aussi un regard et un appui en matière économique ; il y a quand même beaucoup de choses et beaucoup de dossiers qui peuvent être subventionnés par l'Europe. À titre d'exemple, quand on parle de dotation de soutien à l'investissement local, il faut savoir que c'est une enveloppe européenne qui est retranscrite nationalement donc on n'aurait pas cet argent si on n'avait pas l'Europe. Il y a aussi des choses qui ne vont pas, bien évidemment mais aujourd'hui, ça fait partie aussi des éléments qui nous permettent en tout cas une certaine stabilité. Ça nécessiterait certainement de renforcer le pouvoir des institutions et peut-être aussi la transparence des institutions, je pense notamment à la Commission européenne qui a tendance à prendre un pouvoir un peu législatif au détriment du Parlement européen. Ça nécessite aussi une solidarité entre les États et peut-être de renforcer aussi le critère de l'état de droit parce que aujourd'hui, on voit bien aussi des démocraties libérales se mettre en place sur cette Europe et pour autant je fais partie des personnes qui y croient fortement. Et pour pouvoir renforcer en fait le regard positif et se dire que c'est tout un chacun qui doit l'améliorer et ça passe d'abord et avant tout par son droit de vote le 9 juin prochain, c'est de mettre en place en fait ce label ville européenne parce que vous le savez, on s'inscrit dans les démarches dans ce cadre-là depuis quelques temps maintenant. La première démarche, elle est derrière moi, c'est le drapeau européen. Vous le savez aujourd'hui, il y a des élus qui ne veulent pas entendre parler du drapeau européen. Et bien moi je l'affiche haut et fort, comme j'affiche le drapeau français et comme j'affiche le drapeau alsacien. Voilà, on n'a pas 2 mais 3 jambes en Alsace donc c'est extrêmement important, c'est ce qui forge aussi notre histoire et qui nous permet de déterminer notre avenir. On met en place aussi la semaine européenne avec des animations notamment à destination des plus jeunes et notamment à destination du périscolaire. On avait fait une conférence l'année dernière aussi sur le regard qu'on pouvait porter notamment sur le Parlement européen avec Anne Sander. Alors cette année évidemment dans le cadre du contexte des élections, il est difficile de mettre en place une conférence sans rentrer en fait dans du débat trop politique ou politisé, donc on ne le fera pas mais on réinscrira en tout cas la semaine de l'Europe avec des activités sur le mardi après-midi notamment. Il y aura aussi une exposition et puis la bibliothèque met en place aussi quelques éléments complémentaires. Et puis si jamais nous avons des subventions européennes sur certains projets, comme on affiche les subventions de la CEA ou de la région, on afficherait aussi celles de l'Europe. Si en tout cas les modalités aujourd'hui qu'il faut pour pouvoir prétendre à ce label, donc avoir un label alors qu'on n'a finalement pas grand-chose à faire parce qu'on le fait déjà, je trouvais que c'était quand même assez simpliste comme procédure. Mais avec un écho quand même d'importance sur l'objectif affiché. Voilà, c'est pour ça que je voulais vous proposer cette candidature. Cela ne vous passionne pas l'Europe ? Cela devrait. Non je vous avoue, ça devrait mais je ne vais pas entrer dans le débat. C'est tout l'engagement aujourd'hui citoyen et tout ce que l'on voit autour qui pose, qui peut poser question. En tout cas, qui moi me pose question en tant que Maire, mais je continue à remonter mes manches. Est-ce qu'il y a des questions complémentaires ou est-ce que tout est à peu près clair ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette belle unanimité pour me permettre d'avoir le Label Ville Européenne. Merci beaucoup ! »**

### Point 5 : Candidature au Label Ville Européenne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-18.

**CONSIDÉRANT** que la commune de Lampertheim place la coopération européenne et internationale au cœur de sa stratégie de développement et de rayonnement.

**CONSIDÉRANT** que les associations des Jeunes Européens- France, du Mouvement Européen- France et de l'Union des Fédéralistes Européens ont pour objet de promouvoir les valeurs européennes ainsi que de favoriser un sentiment de citoyenneté européenne auprès du grand public.

**CONSIDÉRANT** que ce label vise à faire vivre l'esprit européen dans les communes au moyen d'actions concrètes et pro européennes réparties en quatre thématiques : la pédagogie, la coopération, la citoyenneté et la culture.

**CONSIDÉRANT** qu'en signant la charte annexée à la présente délibération, la commune s'engage à :

Respecter les critères du niveau 1 du Label Ville Européenne, à savoir :

- la présence du drapeau européen aux côtés du drapeau français dans la mairie,
- marquer d'un pictogramme formé du drapeau européen tout projet financé par l'Union Européenne sur le territoire municipal,
- organiser au minimum une fois par an un événement avec pour thème l'Europe ou un pays européen

Mettre en œuvre le maximum d'actions recensées dans le Label Ville Européenne,

Rencontrer les membres des associations portant le Label Ville Européenne,

Rendre compte, une fois par an, des actions du Label Ville Européenne menées dans la Commune.

**CONSIDÉRANT** que les objectifs visés par ce label concordent avec les ambitions poursuivies par la commune de Lampertheim, à savoir la promotion et le développement de la citoyenneté européenne sur son territoire.

**CONSIDÉRANT** que l'obtention de ce label permettrait à la commune de Lampertheim d'intégrer un réseau de communes solidaires et impliquées pour une Europe des territoires.

**CONSIDÉRANT** que ce label offre à la commune de Lampertheim la possibilité d'obtenir une plaque "Ville Européenne" en gage de son engagement fort envers l'Europe et la promotion de ses valeurs.

**ENTENDU** l'exposé de Mme le Maire.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la commune de Lampertheim à candidater au Label Ville Européenne,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la charte du Label Ville Européenne, la convention et tous les documents afférents à ce dossier,

**DESIGNE** Murielle FABRE, Maire, en tant qu'élu(e) référent(e) pour le Label au sein du Conseil Municipal.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



# Label Ville Européenne

## CHARTRE D'ENGAGEMENT : Label Ville européenne

**Maire, je m'engage pour la promotion de l'Europe sur le territoire de  
ma commune !**

Je soussigné(e) .....

Maire de .....

m'inscris dans les objectifs du Label Ville européenne et m'engage a minima

à :

- ✓ Respecter les critères du niveau 1 du Label Ville européenne.
- ✓ Mettre en œuvre le maximum d'actions recensées dans le Label Ville européenne.
- ✓ Rencontrer, les membres des associations portant le Label Ville européenne.
- ✓ Rendre compte, une fois par an, des actions du Label Ville européenne menées dans ma commune.

Mail du signataire : .....

Contacts importants (cabinet, Adjoint-e, services) :

.....  
.....  
.....  
.....

Date et signature :

La présente Charte doit être envoyée à l'adresse : [ville-europeenne@jeunes-europeens.org](mailto:ville-europeenne@jeunes-europeens.org)



## PRÉSENTATION :

Le Label Ville européenne est une action transpartisane menée par plusieurs associations : les Jeunes Européens - France, le Mouvement Européen - France, l'Union des Fédéralistes Européens - France.

Le Label Ville européenne a pour vocation d'évaluer l'engagement européen des 35.000 communes françaises. Il se veut accessible, incitatif et surtout, participatif. C'est pourquoi, l'engagement des villes ne sera pas uniquement évalué par des critères financiers, mais par la réalisation effective d'un ensemble d'actions répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Les actions sont réparties selon quatre grandes thématiques :

- ⑥ **Pédagogie** pour des communes qui accompagnent les habitants dans la compréhension de l'Union européenne,
- ⑥ **Coopération** pour des communes qui s'engagent à mener des projets européens associant le tissu associatif local et d'autres villes européennes,
- ⑥ **Citoyenneté** pour des communes qui intègrent les citoyens ressortissants d'un autre Etat membre à la vie locale,
- ⑥ **Culture** pour des communes qui font vivre l'esprit européen au travers des loisirs.

Le Maire signataire s'engage à ce que sa commune intègre le réseau Label Ville européenne et réalise des actions destinées à placer l'Europe dans le quotidien des citoyens pour éveiller la conscience européenne !

A portée de toutes les municipalités, les critères de niveau 1 doivent être respectés par les élus signataires. La commune adhérente à la charte du Label Ville européenne doit donc :

- ✓ Placer, dans sa mairie, un drapeau européen à côté du drapeau français
- ✓ Marquer, par la présence d'un pictogramme formé du drapeau européen, tout projet financé par l'UE dans sa commune
- ✓ Organiser, au minimum une fois par an, un évènement (conférence, projection, exposition, jumelage) avec pour thème l'Europe ou un pays européen

Les associations attribueront aux communes engagées pour l'Europe via le Label un niveau en fonction des actions réalisées, chaque année et pour une durée d'un an !  
N'attendons plus pour promouvoir la démocratie européenne sur nos territoires !

Associations partenaires :





## LE LABEL VILLE EUROPÉENNE

Indicateur	Niveau 2 	Niveau 3 	Niveau 4 	Niveau 5 
------------	--------------	--------------	--------------	--------------

### PÉDAGOGIE

<b>Information</b>	Information sur l'UE disponible dans chaque mairie	Information sur ce que fait l'UE pour la commune disponible en mairie/office du tourisme	Organisation de visite des biens financés par l'UE	Adhésion aux "Maisons de L'Europe" ou ouverture d'un centre d'information "Europe direct"
<b>Langues</b>	Organiser une journée de sensibilisation langue (type "Tire ta langue") dans la moitié des écoles primaires de la commune	Proposer une formation permettant d'apprendre la langue parlée dans la ville jumelée	Mettre en place des assistant.e.s de langue pour faciliter l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge	Ouvrir au moins une classe bilingue dans chaque école primaire
<b>Communication</b>	Encourager les villes à promouvoir leurs actions à caractère européen sur leurs réseaux sociaux	Réserver une partie du bulletin municipal à un sujet européen	Mise en avant des projets menés dans la ville, dont une partie au moins est financée par l'UE	Proposer une soirée électorale pour chaque élection nationale d'un État membre
<b>Éducation</b>	Organiser une semaine de la citoyenneté européenne	Organiser des actions de sensibilisation à la citoyenneté européenne et aux cultures d'Europe dans au moins 50% des écoles de la ville, en lien avec les associations.	Financer un créneau « UE » dans les activités relevant du plan mercredi	Avoir une école européenne
<b>Initiation</b>	Proposer des activités en lien avec l'Europe dans les centres socioculturels	Organiser des rencontres inter-générationnelles pour échanger sur la vision de l'Europe	Organiser un débat sur un sujet européen au moins deux fois dans l'année	Organiser une session par mois, hors temps scolaire (pour les enfants de 4 à 10 ans) afin de les initier à l'Union européenne

Associations partenaires :





## COOPÉRATION

<b>Politiques européennes et fonds européens</b>	Afficher, par une signalétique, les langues parlées par les agents d'accueil de la ville	Information et sensibilisation aux droits de vote des citoyens européens non français	Indiquer la part du budget de la ville dédiée aux questions européennes et les bénéfices pour la municipalité et les citoyens	Candidater à des programmes européens (Capitale Verte européenne, Capitale de la culture...)
<b>Jumelage</b>	Présentation annuelle de la ville jumelée	Organiser une rencontre annuelle entre les jeunes issus des villes jumelées	Parrainage de mobilier urbain pour des villes européennes	Organiser des Conseils municipaux communs avec les communes jumelées (physique ou à distance)
<b>Implication des élus</b>	Nomination d'un élu "Europe" au sein du conseil municipal	Valorisation de l'action des représentations européennes des collectivités territoriales	Organisation d'un séminaire de réflexion rassemblant des élus d'au moins 7 pays européens	Implication dans des projets européens (hors politique de cohésion)
<b>Tissu associatif</b>	Organisation de rencontres de coordination par la ville pour mettre en place des actions autour de l'Europe	Soutien de la municipalité aux projets à dimension européenne menés par les acteurs associatifs	Organiser un séminaire de formation sur l'Union européenne	Organiser une foire européenne pour faire se rencontrer les acteurs associatifs engagés sur les thématiques européennes
<b>Intégration politique</b>	Organisation de débats sur la politique de l'Union européenne au niveau local	Prises de positions communes avec d'autres maires, français ou européens, sur des thèmes liés à la démocratie européenne	Participation à au moins un réseau européen (CCRE, ALDA, ...)	Développer un réseau d'élus pour repenser la gouvernance européenne et la répartition des compétences du niveau local au niveau global
<b>Action trans-frontalière</b> <b>*Pour les communes appartenant aux GECT</b>	Organiser, avec les villes voisines, un marché commun mettant à l'honneur les produits locaux	Multiplier les actions avec les villes frontalières dans les régions transfrontalières	Organiser une manifestation sportive rassemblant des équipes formées par des villes transfrontalières	Organiser des Conseils municipaux communs avec les communes miroirs





**Label Ville  
Européenne**

## CITOYENNETÉ

<b>Citoyenneté européenne</b>	Organiser une réunion d'accueil (à l'année) à la mairie pour les citoyens européens arrivant dans la commune.	Informar les ressortissants européens sur leurs droits : publication des tracts d'information appropriés dans les principales langues des citoyens européens.	Faciliter l'insertion des nouveaux arrivants européens dans la ville d'accueil (travail, vie de famille, etc.) via un accompagnement juridique et administratif.	Impliquer les récents arrivants européens (jusqu'à N+3) dans l'accueil officiel des nouveaux arrivants par la mairie (ex leur donner un statut officiel, les transformant en interlocuteurs directs des arrivants).
<b>Événementiel</b>	Organiser un événement le 9 mai.	Participer à la semaine européenne de la démocratie locale.	Rassembler les personnes étrangères en vacances ou qui séjournent dans la ville afin qu'elles puissent rencontrer des citoyens locaux et partager leur regard sur la ville.	Organiser une nuit des étudiants internationaux.
<b>Mobilité</b>	Organisation d'un temps d'échange annuel pour connaître les modalités d'un départ à l'étranger, les destinations, les aides possibles, mise en relation avec des personnes déjà parties en voyage.	Proposer à tous les élèves du secondaire une réunion d'information sur les échanges possibles dans le cadre des programmes et partenariats européens de mobilité.	Recrutement de jeunes du Corps européen de solidarité pour officier dans les établissements communaux (mairie, écoles primaires, crèches, Maison de l'Europe...).	Organisation d'un Prix européen, dont les lauréats (environ 10) gagneraient une bourse de mobilité.

Associations partenaires :



**JEUNES  
EUROPÉENS  
FRANCE**



**Mouvement  
Européen  
France**



**Union of European Federalists  
Union Europäischer Federalisten  
Union des Fédéralistes Européens**





## CULTURE

<b>Artistique</b>	Mettre à l'honneur par une campagne de communication des artistes européens dans les lieux dédiés	Diffusion grand public de l'Eurovision	Organiser localement un événement qui vise à valoriser une région, une tradition ou un courant artistique européens afin de faire vivre la richesse culturelle européenne	Organiser une semaine culturelle mettant en avant un pays européen
<b>Gastronomie</b>	Présentation du plat traditionnel de la ville jumelée	Organiser une semaine de la gastronomie européenne dans les cantines publiques	Organiser une soirée de dégustation de produits d'un pays européen	Organiser un marché culinaire européen
<b>Sport</b>	Diffusion grand public des finales des compétitions sportives européennes	Mise en place d'une Olympiade entre plusieurs écoles (chaque école représentant un pays européen)	Organisation d'une rencontre sportive avec une équipe issue de la ville jumelée	Organiser une compétition sportive rassemblant des équipes venant d'au moins trois pays européens
<b>Littérature</b>	Disposer d'un rayon européen dans les bibliothèques de la commune (tous types d'ouvrages et de références)	Organiser une intervention pédagogique sur l'UE dans les bibliothèques sur des thèmes tels que "contes et légendes d'Europe", "héros de la littérature européenne",	Organiser un salon de la littérature européenne	Organiser un concours littéraire "prix jeune auteur européen", dont le lauréat recevra une bourse de mobilité européenne et un voyage dans la ville jumelée

La présente Charte d'engagement se lit avec la Convention à destination des mairies labellisées.

Associations partenaires :



## 6. Octroi de subvention – Voyage scolaire

**Madame Fabre :** « Ah, je passe la parole à David, c'est bien ».

**Monsieur Gaeng :** « Après cet exposé magistral sur le rapport d'orientation budgétaire et cette démonstration de l'intérêt de l'Europe, on va enfin attaquer une question de fond, j'ai envie de dire. Alors, donc comme vous le savez, ou comme vous l'avez peut-être lu dans la délibération, il y a 5 élèves qui sont partis pour une classe de neige, avec le collège de la Providence qui nous sollicite pour l'octroi de la subvention dans le cadre des voyages scolaires. 5 élèves pour 6 jours et 5,00€ pour un montant total de 150€. Est ce qu'il y a des questions ? »

**Madame Fabre :** « Je ne participe pas au vote ».

**Monsieur Gaeng :** « Donc on peut passer au vote. Est-ce que quelqu'un souhaite s'abstenir ? Est-ce que quelqu'un est contre ? Non. C'est donc adopté, merci ».

### Point 6 : Octroi de subvention – voyage scolaire

VU les délibérations du Conseil Municipal du 29 mars 2022 et du 12 octobre 2022 relatives aux subventions allouées pour les voyages scolaires.

VU l'avis favorable des commissions réunies- Commission Cadre de vie – Economie- Enfance et Jeunesse - du 13 mars 2024.

Murielle FABRE se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant l'octroi de subvention – voyage scolaire.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

**DECIDE** de verser une subvention pour les 5 élèves de 4<sup>ème</sup> domiciliés à Lampertheim qui ont participé au séjour de ski alpin au centre UCPA à LA PLAGNE du 28 janvier au 2 février 2024 organisé par l'Institution La Providence (5, allée du Château Sury – 67550 VENDENHEIM) : 5 élèves x 6 jours x 5 € = 150 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

## 7. Octroi de subvention – Cuve de récupération d'eau de pluie

**Madame Fabre :** « Toujours la parole à David ».

**Monsieur Gaeng :** « Autre sujet grandement prégnant, majeur : l'octroi de subvention pour l'acquisition d'une cuve de récupération d'eaux de pluie. Cette fois-ci, c'est pour Monsieur X M , 22 rue L , qui nous a sollicité pour un montant de 30,00€, l'acquisition d'une seule cuve. Est-ce qu'il y a des questions ? ».

**Madame Fabre :** « S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Qui est contre. ? Qui s'abstient ? Le point est approuvé, je vous remercie.

Et c'est là qu'on voit toute finalement la panoplie du rôle de l' élu local, des éléments globaux et puis des éléments concrets, des grandes et des petites actions, mais tout ça pour le bien de nos concitoyens et fait dans la bonne humeur aussi ».

### Point 7 : Octroi de subvention- acquisition de cuve de récupération d'eau de pluie

Vu la délibération du conseil municipal du 5 décembre 2020 fixant les conditions de versement des subventions pour l'acquisition de cuve de récupération d'eau de pluie et/ou de désherbeur thermique.

Vu l'avis favorable des commissions réunies- Commission Cadre de vie- Economie – Enfance et jeunesse - du 13 mars 2024.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la subvention suivante :

#### CUVE DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE :

M. M X - 22, rue L - 67450 LAMPERTHEIM (1 cuve) : 30 €

ADOpte A L'UNANIMITE

### 8. Plan communal de sauvegarde (PCS) et Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) de Lampertheim - Information

**Madame Fabre : « Dernier point avant de passer, ah non, on est déjà sur les points d'information, mille excuses.**

**Le plan communal de sauvegarde et le document d'information communale sur les risques majeurs. Donc, peut-être vous rappeler que depuis que nous sommes élus, nous vivons dans une succession de crises dont certains n'ont pas forcément l'impression de les vivre. Mais on a commencé par la crise sanitaire, on est passé sur une crise économique, on vit aussi pour l'instant dans une moindre mesure, mais on commence à en avoir les éléments, on vit aussi dans une crise environnementale. Je vous rappelle que certains départements aujourd'hui non plus d'eau et on est aussi dans la gestion de crise plus quotidienne face à des difficultés telles, que prises en compte de situations particulières, recherches de personnes disparues, faire face à un incendie, faire face à un risque d'inondation, etc. C'est pour ça que j'avais souhaité en fait très rapidement qu'on puisse avoir un séminaire avec le budget, avec le bureau municipal pardonnez-moi, pour prendre la pleine mesure en fait d'une difficulté de gestion de crise parce que la question aujourd'hui ce n'est pas si on aura une crise, mais c'est quand cette crise surviendra et c'est vraiment ce qu'on doit avoir en tête, en tout cas ce que moi je porte en tant que responsabilités en étant Maire d'une commune. Et ma responsabilité est de pouvoir mettre en place des outils et des moyens pour que nous puissions y faire face. Donc nous avons eu ce séminaire et j'ai très gentiment demandé l'intervention de Eric Ménassi. Eric Ménassi est le Maire de Trèbes, qui a connu dans sa petite commune un attentat terroriste où vous le savez, un colonel de gendarmerie a été tué. Son regard pouvait en fait nous apporter beaucoup d'éléments, c'était de se dire que toute façon, on n'est jamais prêts mais plus on se prépare et moins on est dans une difficulté, ou en tout cas on peut avancer plus facilement et surtout savoir où se situent les personnes ressources, où se situent les moyens d'alerte, où se situent les éléments, sur qui s'appuyer, etc., est indispensable. Il faut savoir que suite à l'accident AZF à Toulouse, il y a une volonté aussi gouvernementale et réglementaire de mettre en place des documents pour les collectivités et c'est ces 2 documents dont on parle : le plan communal de sauvegarde et le DICRIM. Donc le plan communal de sauvegarde, c'est un document interne. C'est un document confidentiel puisqu'il y a dedans des données individuelles, qu'il est de ma responsabilité de mettre en place. C'est ce qui vous a été présenté, pour ceux qui étaient présents la semaine dernière, pendant un bon moment. Je pense qu'on a fait à peu près 1 heure de présentation à la fois du PCS et et du DICRIM. C'est un document qui peut-être, vous appartiendra un jour de mettre en place. Parce qu'il faut savoir que le**

plan communal de sauvegarde, donc c'est un arrêté municipal, donc de ma responsabilité qui, lors d'une gestion de crise est mis ou pas en place sur décision du Maire. Mais il peut s'avérer que le Maire, les Adjoints, imaginons une période de mois d'août, nous avons 80% du conseil municipal en vacances. Et bien, une des personnes assise autour de cette table est peut-être une des personnes présente sur Lampertheim et devra mettre en place ce PCS. Donc il faut pouvoir prévenir en fait toute difficulté et ça aide parce que ça met en place des fiches actions, ça met en place tous les numéros de téléphone, ça nous dit quel lieu pour pouvoir abriter du monde, etc. Bien évidemment, il faut aussi que ce PCS soit opérationnel, donc vous allez être formés et nous allons faire des exercices dans ce cadre-là une fois qu'il sera établi. Le DICRIM, c'est un autre document, un autre document obligatoire mais qui lui, a vocation en fait d'informations vers le public, c'est-à-dire c'est une sensibilisation aux risques majeurs qui pèsent sur la commune. Alors il y a évidemment les inondations, il y a la partie sismique, il y a la partie nucléaire puisque vous l'avez vu la semaine dernière, il y a aussi tout un processus en cas de problématiques nucléaires puisque nous sommes dans l'obligation de mettre en place une distribution de pastilles d'iode, là aussi sur des éléments très précis et qui sont aujourd'hui réglés et qui sont écrits. C'est-à-dire que le jour où on nous dit, parce que ça c'est sur demande du Préfet, le Préfet appelle en Mairie en disant « demain c'est pastilles d'iode », on sait comment faire, en tout cas on a les outils pour pouvoir mettre en place. Donc ce sont des choses évidemment utiles qui restent à être mises en place opérationnelle parce que extrêmement difficiles quand il s'agit de les solliciter et il faut savoir que le plan communal de sauvegarde peut être aussi demandé par le Préfet quand on est surtout sur une crise qui intervient sur une intercommunalité. Je voudrais d'ailleurs en parallèle remercier ceux qui ont travaillé sur ce plan communal de sauvegarde et sur ce DICRIM, notamment Yaël Hubert, Directrice des Services Techniques qui s'est emparée de ce sujet après notre séminaire, sous la houlette de Laurent et avec l'appui extrêmement efficace de notre partenaire. Donc on avait validé en délibération « Risk Partenaire » donc Monsieur Schmidt qui est un spécialiste entre guillemets de l'élaboration de ces documents parce que voilà, ils font quelques pages et il faut savoir que tant sur le plan communal de sauvegarde, on a une responsabilité de l'avoir mais aussi qu'il soit le plus efficace possible d'où le travailler de manière régulière et le mettre à jour. Mais le document d'information communale contient bien évidemment des documents en fait liés aux éléments que nous donne la Préfecture que nous avons obligation de porter à la connaissance des habitants, mais aussi des éléments plus particuliers sur Lampertheim donc il a fallu faire les recherches et je pense que le travail était de qualité ; en tout cas, je tiens à le souligner précisément et expressément ce soir. Voilà donc c'est un point uniquement d'information puisqu'il n'y avait pour ma part aucune obligation ni à l'expliquer, ni à vous le présenter, ni à en informer officiellement le conseil municipal mais je pense que c'est extrêmement important parce que ça repose sur vous aussi. J'ose espérer qu'on n'aura jamais bien évidemment à le déclencher. Il faut quand même savoir que certaines choses qui sont dedans, on les a déjà mises en place mais sans l'avoir donc on pourra rajouter les détails dedans. Et surtout, et bien signalez-le aussi aux habitants. C'est important aussi que ils puissent aussi être sensibles aux risques sur la commune. Et c'est aussi pour ça que d'ailleurs, on a mis en place une application « Maire et citoyens » avec un bouton « signalement » qui permet pour eux, de nous signaler aussi tout risque qu'ils sont en train de voir et en tout cas nous d'avoir une alerte en la matière et c'est pour cela que j'invite vraiment tous les habitants à se saisir de cela parce que en dehors du porte-voix, en dehors de l'alarme, il nous faut aussi des moyens de communication extrêmement rapides parce que parfois ça peut aller très vite. Voilà, c'était juste les éléments que je voulais porter à votre connaissance encore ce soir, de manière un peu plus officielle que la semaine dernière.

Merci, merci à vous ».

Point 8 : Plan communal de sauvegarde (PCS) et Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) de Lampertheim- information

« Le citoyen a droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger » telles sont les dispositions que le Code de l'Environnement a instaurées pour permettre

à tout citoyen de mieux connaître son environnement et les éventuels risques auxquels il doit faire face.

En application de ces dispositions, la commune a réalisé son D.I.C.R.I.M. (document d'information communal sur les risques majeurs) dont un exemplaire est à la disposition du public à la mairie et qui peut également être consulté sur le site internet de notre commune / [www.lampertheim.fr](http://www.lampertheim.fr)

Le D.I.C.R.I.M présente les risques majeurs potentiels qui ont été recensés pour notre commune par la Préfecture.

Outre le recensement et la situation de ces risques potentiels sur le territoire de la commune, le D.I.C.R.I.M présente également les mesures d'ordre général qui sont prises par les pouvoirs publics à titre préventif, mais aussi les mesures particulières qui ont été réalisées par la municipalité pour éviter qu'un incident se produise et que s'il devait avoir lieu, en réduire ses conséquences par un permanent souci de protection des populations.

Enfin en complément de ce document d'information, la commune a également réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), qui est un document interne, opérationnel, d'anticipation permettant en cas d'événement important qui nécessite par exemple un transfert ou un accueil de la population, de connaître immédiatement la conduite à tenir à travers l'installation d'une cellule communale de crise spécialement créée à cet effet.

La gestion des risques fait partie des préoccupations quotidiennes de la municipalité soucieuse d'assurer une protection civile efficace et adaptée à ses concitoyens.

« Prévenir pour mieux agir » telle est donc la ligne de conduite adoptée en matière des gestions des risques majeurs dans notre commune et sur le territoire.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du Plan communal de sauvegarde (PCS) et du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) de Lampertheim.

Le Maire prendra l'arrêté nécessaire à la mise en place du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et du Plan communal de sauvegarde (PCS) de Lampertheim.

**9. Information liée au communications réglementaires :**  
**Exercice par le Maire des délégations consenties par le conseil municipal**

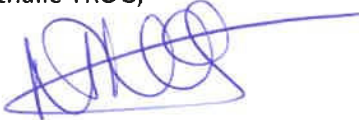
**Madame Fabre : « Et puis dernier point d'information, ce sont les DIA, si je ne dis pas de bêtises. Que s'est-il passé sur le banc de Lampertheim ? Alors, nous avons eu : une vente au 5 Derrière les cours, au 6 rue de Berstett, au 7C rue de Mundolsheim, au 1 route de Brumath, au 7C rue de Mundolsheim, 1 rue de la Souffel, 5 rue Etroite et 50 rue de Mundolsheim, Voilà et j'en ai terminé. J'aime beaucoup la petite dynamique de la dernière slide ».**

**Madame Fabre : « Je clos ce conseil municipal, je vous remercie pour ces éléments. Et puis je vous dis à la semaine prochaine pour les commissions réunies en vue du travail du conseil municipal du 10 avril qui sera sur le budget, mais pas que. Voilà, merci beaucoup ! ».**

Clôture de la séance : 21h44

Lampertheim, le 10 avril 2024

Nathalie TROG,



Secrétaire de séance



Murielle FABRE,



Maire de Lampertheim